

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Sur les six sites emblématiques recensés, trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité du projet depuis l'élément ou visibilité conjointe du site et du projet). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

La confluence des ruisseaux de la Franche Valeine et des Rochettes, Saut de la Prade et cascades de Murel (enjeu modéré)

Le projet est masqué par le relief des versants densément boisés depuis les secteurs les plus reconnus de ce site (cascades, fonds de vallées, rivières et berges). Seule une vue confidentielle est recensée au nord-ouest du périmètre du site inscrit de la cascade de la Vierge, depuis un chemin agricole longeant la ligne de faite située entre les deux ruisseaux. *L'impact du projet est négligeable.*

La vallée de la Dordogne et affluents (enjeu fort)

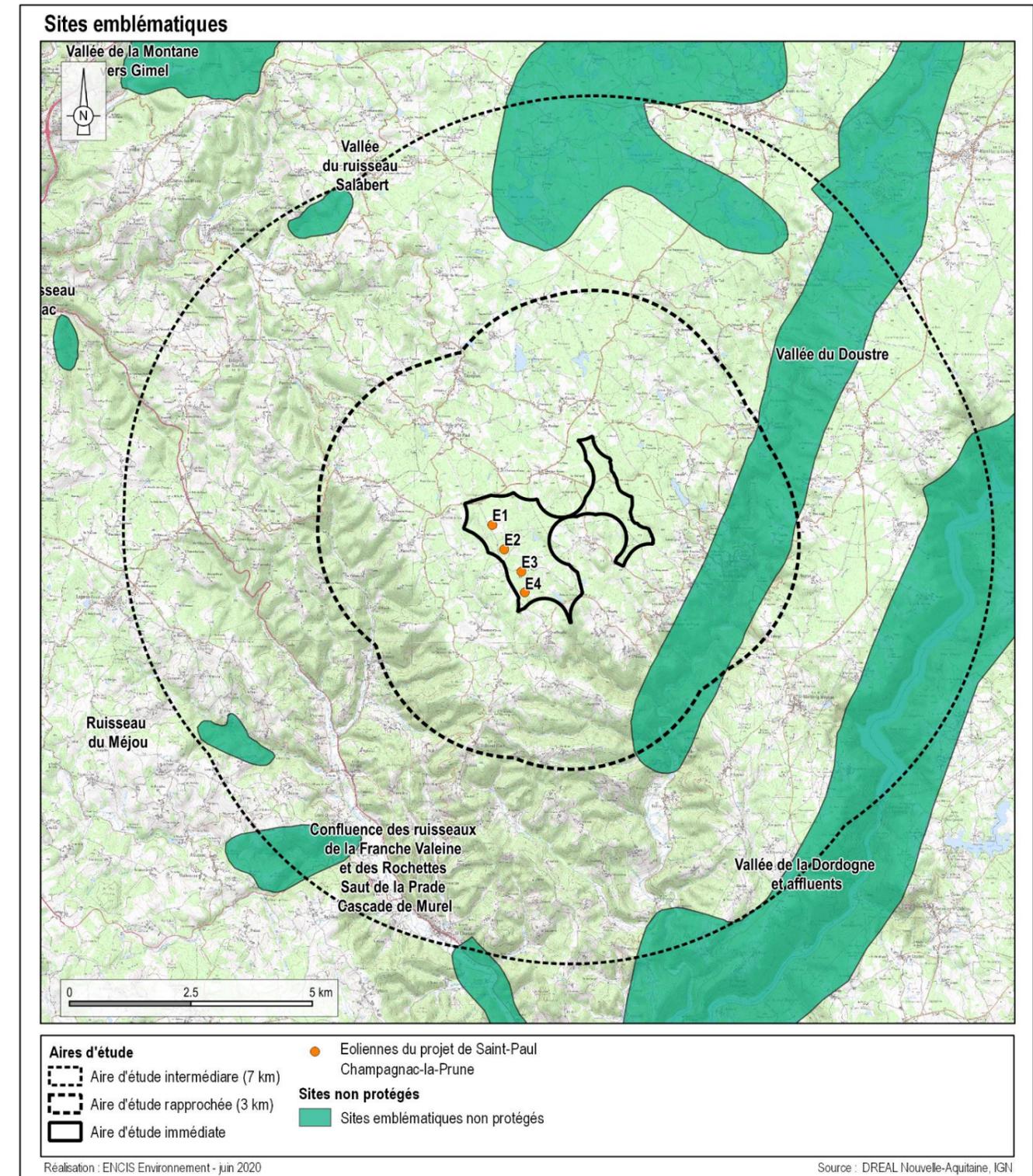
Des visibilités sont possibles depuis les hauts-versants de la vallée (cf. **photomontage n°7**), mais elles restent très ponctuelles, cadrées par les masques végétaux et situées en marge des secteurs d'intérêt de la vallée (rivière et berges, activités liées à l'eau, etc.). *L'impact est négligeable.*

La vallée du Doustre (enjeu fort)

L'abandon de la zone est de l'AEIm pour l'implantation des éoliennes du projet diminue les visibilités possibles. Seules des vues très ponctuelles, souvent limitées à des bouts de pales dépassant au-dessus de boisements intermédiaires, sont possibles. Ces points de vue sont situés sur quelques points hauts relativement dégagés et restent très en marge de la rivière et des fonds de vallée. *L'impact est négligeable.*

Description des effets du projet sur les sites touristiques

Sur les trois sites touristiques et remarquables recensés lors de l'état actuel, aucun n'est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le site). *L'impact du projet sur les sites touristiques de l'AEIn est donc nul.*



Carte 58 : Localisation des sites emblématiques dans l'AEIn.

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude intermédiaire

N°	Départ.	Commune	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
5	19	Saint-Chamant	Eglise Saint-Amant	Pas de visibilité recensée	Nul	6,8
4	19	Saint-Chamant	Château de Soulages	Pas de visibilité recensée	Nul	6,6
3	19	Espagnac	Château du Puy-de-Val	Pas de visibilité recensée	Nul	6,1
2	19	Saint-Martin-la-Méanne	Croix de chemin	Seule une vue ponctuelle identifiée depuis La Croix de Farges, sans covisibilité	Négligeable	4,3

Tableau 22 : Effets du projet sur les monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire.

Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés - Aire d'étude intermédiaire

Départ.	Commune	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
19	Albussac	Cascades de Murel	Pas de visibilité recensée	Nul	6,7
19	Albussac	Cascade de la Vierge	Point de vue confidentiel et sans lien visuel avec la cascade depuis un chemin rural au nord-ouest du périmètre protégé.	Négligeable	6,5

Tableau 23 : Effets du projet sur les sites protégés de l'aire d'étude intermédiaire.

Inventaire des sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude intermédiaire

Départ.	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
19	Vallée du ruisseau Salabert	Pas de visibilité recensée	Nul	6,2
19	Ruisseau du Méjou	Pas de visibilité recensée	Nul	5,8
19	Confluence des ruisseaux de la Franche-Valeine et des Rochettes - Saut de la Prade - Cascades de Murel	Point de vue confidentiel depuis un chemin rural au nord-ouest de la cascade de la Vierge.	Négligeable	5,6
19	Forêt de Sédières - Etangs du Prévot, de Taysse et du Ferrier	Pas de visibilité recensée	Nul	5
19	Vallée de la Dordogne et affluents	Quelques vues possibles depuis les rebords de plateaux, mais partielles et situées en marge des secteurs les plus remarquables de la vallée	Négligeable	4,9
19	Vallée du Doustre	Vues ponctuelles depuis les rebords de la vallée mais qui restent ponctuelles et marginales	Négligeable	3

Tableau 24 : Effets du projet sur les sites emblématiques de l'aire d'étude intermédiaire.

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude intermédiaire

Départ.	Commune	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
19	Espagnac	Etang de Taysse	Pas de visibilité recensée	Nul	6,3
19	Albussac	Cascades de Murel	Pas de visibilité recensée	Nul	5,8
19	Saint-Pardoux-la-Croisille	Château de Pebeyre	Pas de visibilité recensée	Nul	4,6

Tableau 25 : Effets du projet sur les sites touristiques de l'aire d'étude intermédiaire.

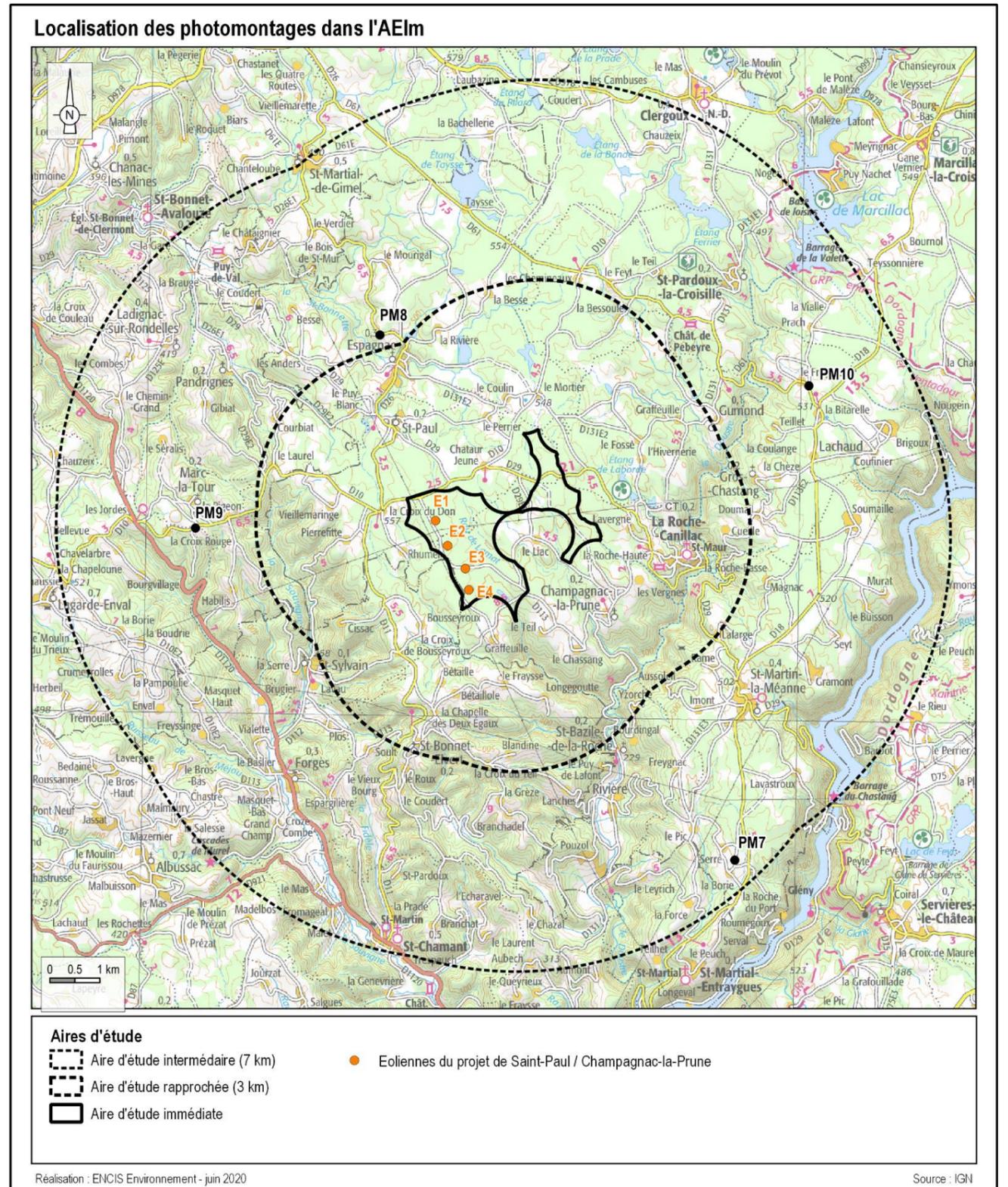
5.3.6.5 Présentation des photomontages du projet depuis l'AEIn

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et/ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel.

Au sein de l'aire d'étude intermédiaire, quatre points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulation du parc éolien. Ces photomontages sont localisés sur la carte ci-contre.

Aire intermédiaire			
N° de PM	Localisation	Enjeux	Impact
7	La Borie (commune de Saint-Martin-la-Méanne)	Relations avec les structures paysagères	Négligeable
8	D26 près du Breuil (commune d'Espagnac)	Relations avec les structures paysagères, axes de communication	Négligeable
9	D10 en entrée ouest de Marc-la-Tour	Axes de communication	Négligeable
10	Le Fraysse, sur la D61	Axes de communication	Négligeable

Tableau 26 : Liste des photomontages l'aire d'étude intermédiaire.



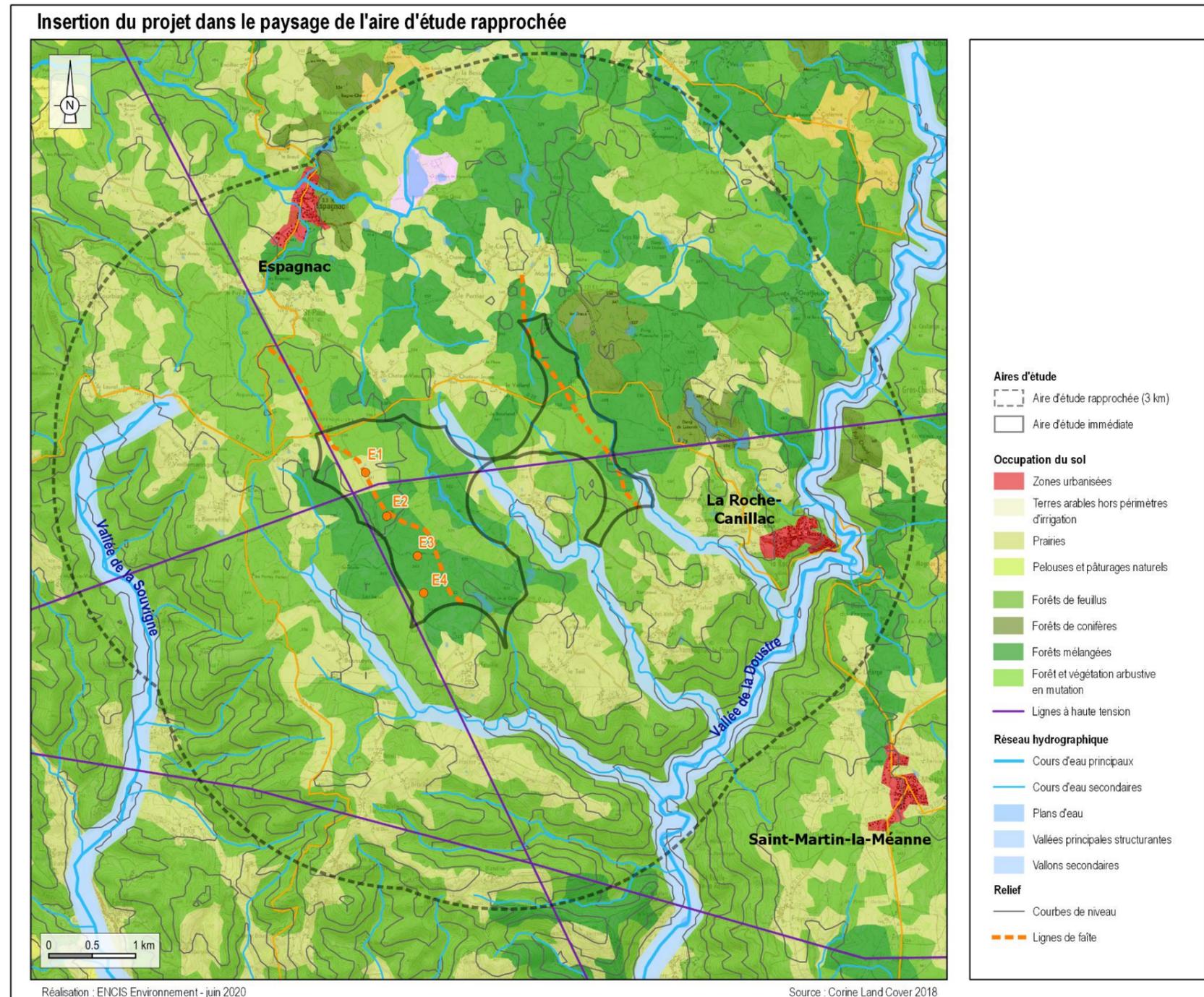
Carte 59 : Localisation des photomontages dans l'aire intermédiaire.

5.3.7 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

A l'échelle de l'aire rapprochée, le futur parc éolien est perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

5.3.7.1 Relation du projet avec les structures paysagères de l'aire rapprochée

A l'échelle de l'aire rapprochée, le projet vient s'implanter sur un interfluve encadré par deux vallons affluents du Doustre. Les éoliennes dessinent une ligne d'orientation nord-ouest / sud-est accompagnant la ligne de faite située entre ces deux vallons.



Carte 60 : Eléments de paysage de l'aire d'étude rapprochée.

5.3.7.2 Perception du projet depuis les bourgs et lieux de vie de l'AER

Description des effets du projet sur les bourgs

Comme vu dans l'état actuel, l'aire d'étude immédiate comporte quatre bourgs. Les impacts du projet sur ces lieux de vie sont décrits ci-après.

Espagnac (338 habitants)

Le bourg d'Espagnac est situé dans un creux du relief. Les boisements proches et les reliefs intermédiaires masquent le projet, qui est invisible depuis le village, ses abords et ses principaux accès. *L'impact est nul.*

Saint-Paul (214 habitants)

Depuis le centre-bourg de Saint-Paul, les masques bâtis et la végétation masquent presque intégralement le projet. Seuls des bouts de pales peuvent être visibles au-delà de la végétation depuis les étages des habitations lorsque les ouvertures sont orientées en direction du projet. Quelques visibilitées très partielles elles-aussi, sont identifiées le long de la route de la Fontaine Saint-Pierre, au nord-ouest du bourg, et près du cimetière en sortie sud-est, où des bouts de pales apparaissent très ponctuellement entre les masques végétaux. Les visibilitées les plus importantes sont recensées en entrée nord-ouest du bourg, le long de la D26 et de la D29, où la partie haute (extrémité du mât et partie haute du rotor) de l'éolienne E1 ainsi que les pales des éoliennes E2 et E3 dépassent d'un relief boisé (cf. **photomontage n°11**). Compte tenu de la rareté des visibilitées depuis le village et de leur situation en marge du centre-bourg, *l'impact global pour le bourg de Saint-Paul reste négligeable.*



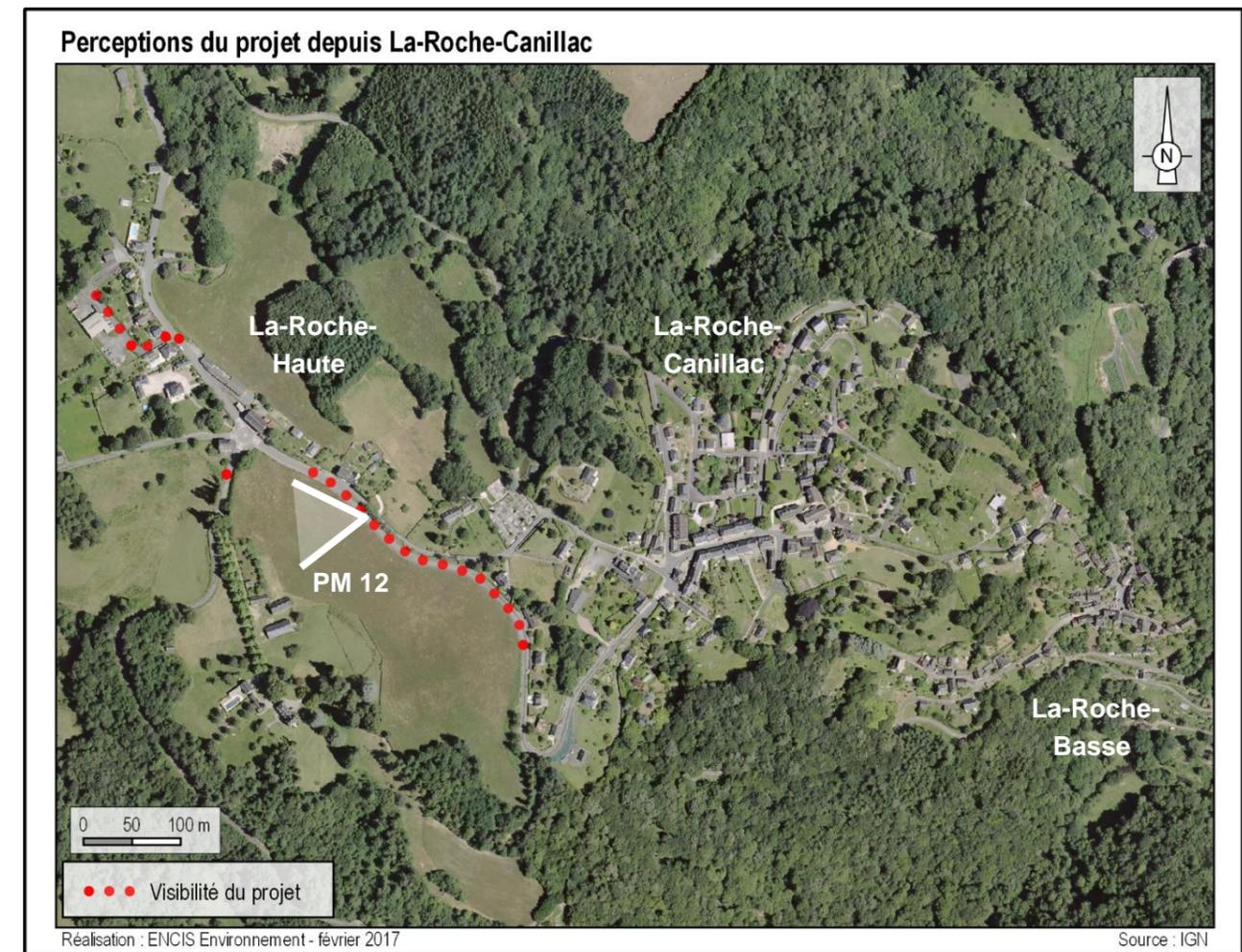
Carte 61 : Visibilités du projet depuis Saint-Paul.



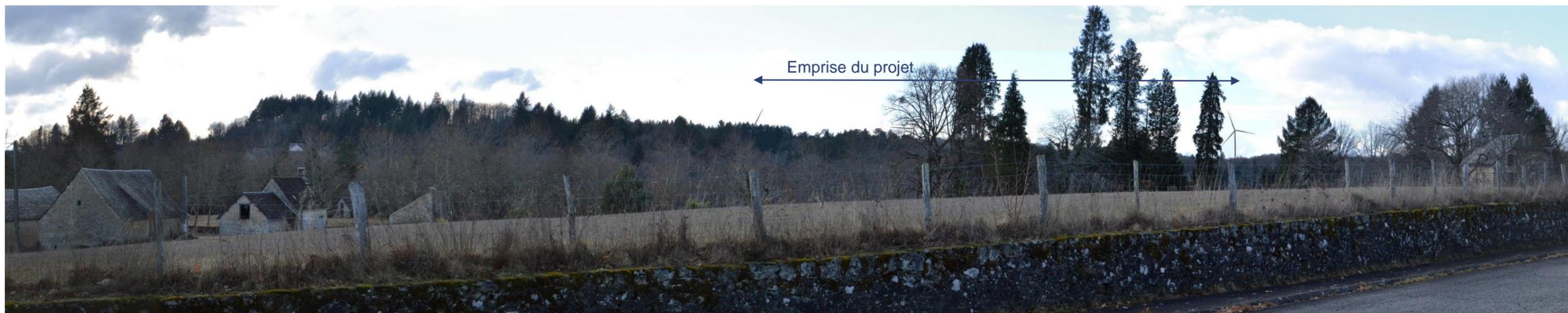
Photographie 86 : Vue partielle du projet depuis la D26 en entrée nord-ouest du bourg de Saint-Paul (PM n°11).

La-Roche-Canillac (151 habitants)

La-Roche-Basse est implantée sur un versant incliné vers l'est. Le projet se situe à l'ouest et n'est pas visible, masqué par le relief. Depuis La-Roche-Canillac, plus haut sur le versant, les masques bâtis et végétaux occultent le projet, notamment en raison de l'implantation en zone ouest de toutes les éoliennes du projet, ce qui augmente leur éloignement et favorise la présence de masques intermédiaires. Le troisième bourg, celui de La-Roche-Haute, est situé sur le rebord du plateau et offre des visibilitées partielles du projet. L'extrémité haute des éoliennes apparaît le long de la D131, puis un panorama s'ouvre en direction du projet qui est visible au-delà d'un relief boisé, entrecoupé par des grands arbres proches (cf. **photomontage n°12**). Au niveau du rond-point des Quatre-Routes, les éoliennes sont masquées par le bâti. Elles réapparaissent le long de la D29 au sud, à l'arrière des maisons, et au nord le long de cette même route de manière ponctuelle entre les bâtiments. Quelques habitations situées légèrement en surplomb de cette route et ouvertes vers l'ouest peuvent offrir des visibilitées plus complètes du projet. Globalement, les éoliennes apparaissent à l'arrière-plan dans le paysage, de manière ponctuelle depuis l'espace public et les habitations, et le projet reste peu prégnant dans le paysage quotidien. *L'impact est faible.*



Carte 62 : Visibilités du projet depuis La-Roche-Canillac.

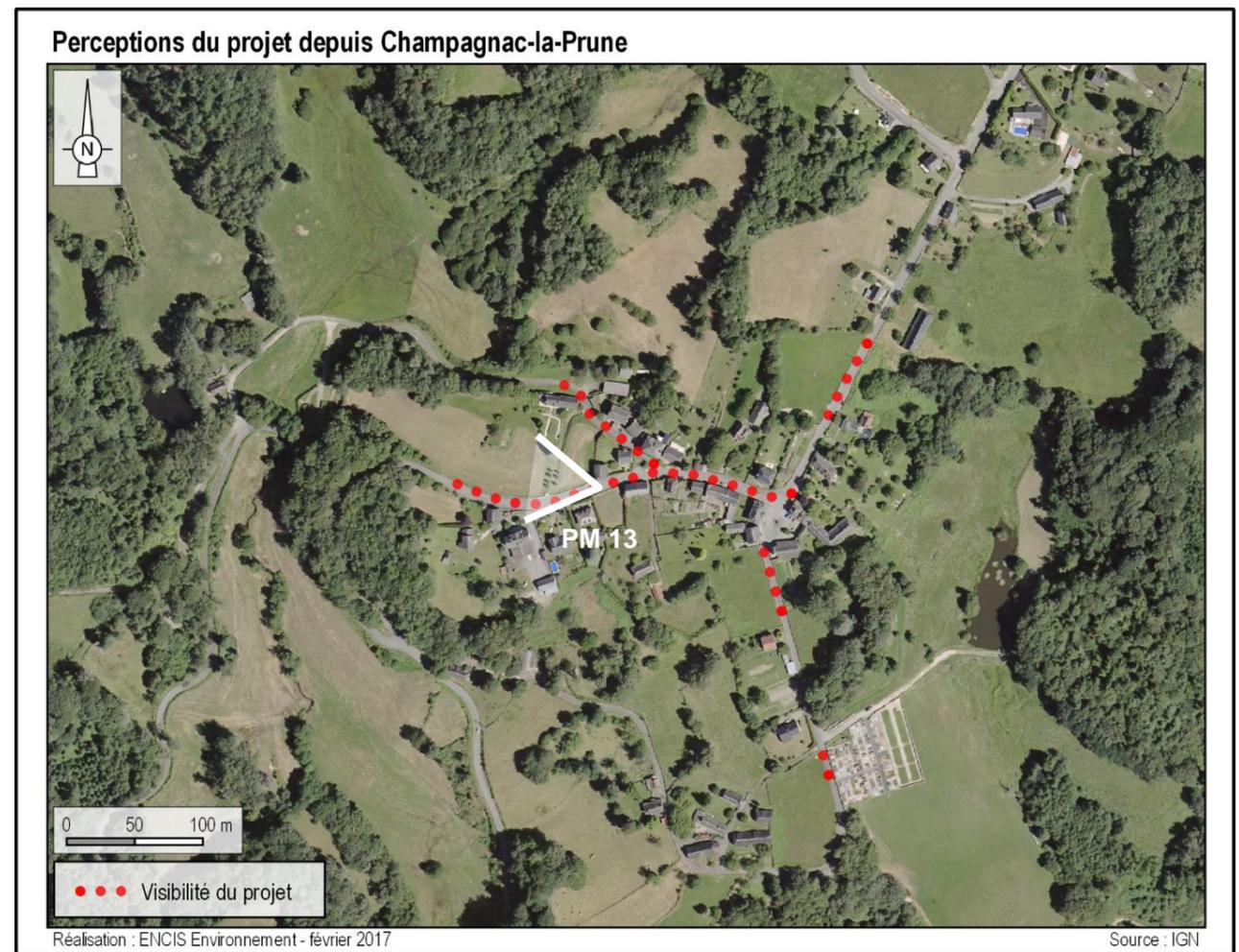


Photographie 87 : Visibilité entrecoupée par la végétation au niveau du bourg de La-Roche-Haute (PM n°12).

Champagnac-la-Prune (166 habitants)

Le tissu urbain de ce bourg est très lâche et permet des échappées visuelles en direction du projet. La D131 qui est l'axe principal dans le village offre des visibilitées durant presque toute la traversée du bourg. Depuis l'entrée nord-est du village, les éoliennes apparaissent progressivement au-delà de petits boisements intermédiaires, puis elles sont masquées à proximité des premières habitations par le bâti et la végétation des jardins. A proximité de l'église, le projet apparaît partiellement entre les constructions. Les visibilitées sont entrecoupées par le bâti et les arbres des jardins, puis un panorama dégagé s'ouvre en direction du projet au-delà d'une dépression du relief. Les éoliennes sont bien visibles sur le versant opposé (cf. **photomontage n°13**). Dans le reste du bourg, les visibilitées sont le plus souvent intermittentes. C'est le cas le long de la petite route du Moulin de Lamat, qui dessert le bas du village, et le long du chemin reliant l'église au cimetière.

Le projet est souvent visible depuis le bourg, et particulièrement depuis la route principale. Les éoliennes ponctuent le paysage et le projet est bien présent dans le paysage quotidien. Les éoliennes apparaissent cependant bien détachées du bourg, notamment en raison du vallon et du versant boisé intermédiaires qui mettent à distance les éoliennes. La perspective fuyante que suit le projet et son emprise relativement faible dans le champ de vision modèrent sa prégnance. Les éoliennes ne créent pas de déséquilibre dans le paysage. *L'impact est modéré.*



Carte 63 : Visibilités du projet depuis Champagnac-La-Prune.



Photographie 88 : Panorama ouvert en direction du projet depuis la D131 lors de la traversée de Champagnac-La-Prune (PM n°13).

Description des effets du projet sur les hameaux de l'AER

En dehors de ces bourgs principaux, de nombreux hameaux ponctuent le territoire. Il s'agit de petits groupes d'habitations, souvent lâches, implantés sur des points hauts et entourés de prairies ou de boisements. Les abords des maisons sont souvent plantés de vergers, des grands arbres, de haies... Les perceptions dépendent de ces filtres végétaux et du contexte immédiat des hameaux (secteurs forestiers ou plus cultivés).

Parmi les hameaux de l'AER, les impacts les plus importants concernent les hameaux les plus proches du projet, situés à moins d'1 km : Le Liac (hameau situé au n°29 sur la carte ci-contre, visibilité illustrée par le **photomontage n°23**), Rouffy (n°31, **photomontage n°24**), Graffeuille (n°32, **photomontage n°25**) et La Croix du Don (n°34, **photomontage n°26**). Depuis ces hameaux, le projet est très prégnant dans le paysage quotidien, avec la présence marquante d'une ou plusieurs éoliennes, de manière rapprochée. *Ces hameaux présentent des impacts forts.*

Certains hameaux, moins proches du projet ou plus isolés par des filtres visuels, présentent des visibilitées moins importantes. C'est le cas des hameaux de Le Chassang (n°15, **photomontage n°14**), Le Fraysse (n°16, **photomontage n°15**), Bousseyroutx (n°20, **photomontage n°16**), Pierrefitte (n°21, **photomontage n°17**), Le Peuch (n°22, **photomontage n°18**), Chataur-Vieux (n°26, **photomontage n°19**), et Le Teil (n°30, **photomontage n°22**). *Les impacts pour ces hameaux sont jugés modérés.*

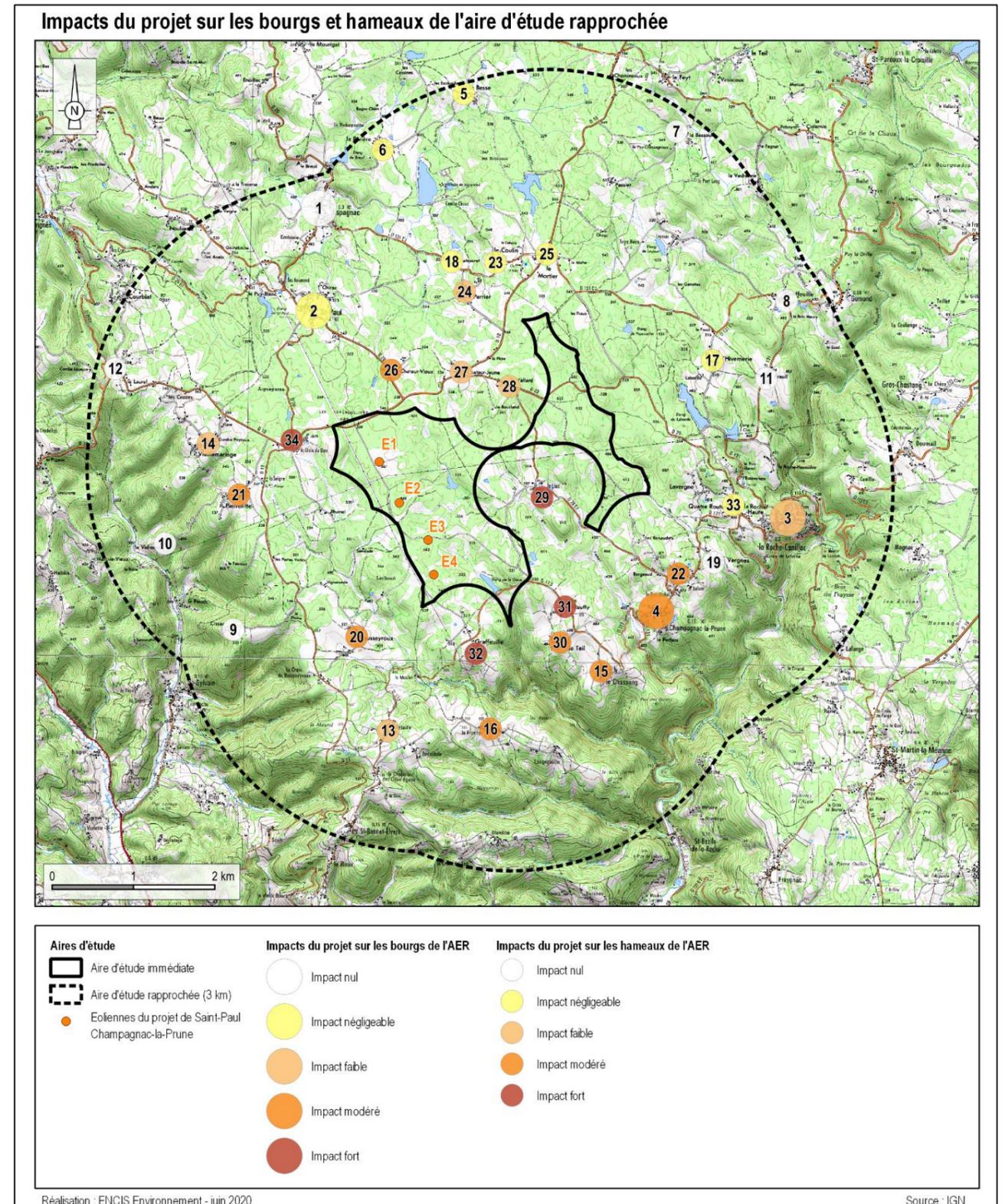
Depuis les hameaux de Bétaille (n°13), Vieillemaringe (n°14), Le Perrier (n°24), Chataur-Jeune (n°27, **photomontage n°20**) et Le Vallard (n°28, **photomontage n°21**), le projet est visible mais de manière plus partielle, intermittente et il apparaît moins prégnant en raison d'un éloignement plus important (entre 1 200 et 2 000 mètres). *Les impacts sont faibles.*

Les autres hameaux ne sont impactés que de manière négligeable ou nulle, c'est-à-dire que le projet est très peu, voire pas du tout perceptible depuis ces lieux de vie.

L'orientation générale du bâti est un paramètre qui peut modifier l'impact. En effet, à une distance équivalente, l'impact est plus important lorsque les éoliennes sont visibles depuis la terrasse, le lieu de vie que si les éoliennes ne sont visibles uniquement que depuis le fond du jardin ou des bâtiments annexes.

Les différences entre les sensibilités initialement relevées et les impacts réels du projet sur ces lieux de vie s'expliquent notamment par l'abandon de la zone est de l'AEIm pour l'implantation choisie. Les hameaux situés à l'est sont de fait plus éloignés du projet et les reliefs et filtres visuels intermédiaires sont donc plus nombreux.

Le tableau page suivante reprend l'inventaire des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée et qualifie les impacts du projet.



Carte 64 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire rapprochée.

Effets du projet sur les bourgs et hameaux de l'AER

N°	Bourgs	Effets du projet	Distance au projet (en km)	Impact
1	Espagnac	Aucune visibilité recensée.	2,8	Nul
2	Saint-Paul	Les visibilités depuis le cœur de bourg sont très rares et limitées à des bouts de pales dépassant de reliefs boisés. Une visibilité plus importante identifiée en entrée nord-ouest du bourg (cf. photomontage n°11).	1,8	Négligeable
3	La-Roche-Canillac	Aucune visibilité depuis les bourgs de La-Roche-Basse et de La-Roche-Canillac en raison du relief et de la présence de masques bâtis et végétaux. Un panorama entrecoupé par de grands arbres se développe le long de la D131 entre La-Roche-Canillac et La-Roche-Haute (cf. photomontage n°12). Visibilités ponctuelles depuis la D29 près des Quatre-Routes au nord-ouest de La-Roche-Haute.	2,7	Faible
4	Champagnac-la-Prune	Des visibilités fréquentes le long de la traversée du bourg sur la D131 (cf. photomontage n°13), et plus partielles depuis les lisières (route du moulin de Lamat, route reliant l'église au cimetière). Le projet est bien présent dans le paysage quotidien mais ne crée pas de déséquilibre.	1,7	Modéré

N°	Hameaux	Effets du projet	Distance au projet (en m)	Impact
5	La Besse	Une visibilité partielle et ponctuelle identifiée en sortie sud du hameau, entre deux boisements. Aucune autre visibilité en raison de la présence de reliefs boisés intermédiaires.	4 500	Négligeable
6	La Rivière	Le projet est visible au-delà de la dépression du vallon de la Sainte-Bonnette et d'un versant boisé. Les boisements proches contraignent les visibilités, et les masques du bâti et de la végétation des abords des habitations masquent le projet depuis la majeure partie du hameau. Le projet reste relativement éloigné et peu prégnant dans le paysage quotidien.	3 700	Négligeable
7	La Bessoule	Des reliefs boisés intermédiaires masquent le projet. Aucune visibilité n'est envisageable depuis le hameau.	5 200	Nul
8	Graffeuille (Commune de Gumond)	Le relief et la végétation dense de ce secteur rendent toute perception du projet impossible.	4 450	Nul
9	Cissac	Les boisements proches empêchent toute visibilité du projet.	2 400	Nul
10	La Vidisse	Le relief et les forêts voisines du hameau masquent le projet. Aucune visibilité possible.	2 800	Nul
11	Le Breuil	Des reliefs boisés masquent le projet. Aucune visibilité recensée.	3 800	Nul
12	Guze et Le Laurel	Le relief et les masques végétaux occultent le projet depuis le hameau et ses abords.	3 100	Nul
13	Bétaille	Le projet est visible par intermittence et de manière partielle le long de la traversée du hameau. Les boisements proches et les filtres végétaux limitent cependant les visibilités, notamment depuis les habitations.	1 700	Faible
14	Vieillemaringe	Depuis le bas du hameau, le relief et les boisements masquent une partie du projet, dont seule la partie haute (pales) est visible au-delà de la végétation. Depuis le haut du hameau, c'est un boisement proche qui joue ce rôle de masque et limite les visibilités. Globalement, les perceptions restent partielles malgré le contexte assez ouvert du hameau.	1400	Faible
15	Le Chassang	Implanté sur un point haut dégagé, entouré de prairies, le hameau offre des panoramas ouverts vers le projet. Depuis la route d'accès au nord-ouest du hameau, située sur un haut-versant incliné vers le projet, les éoliennes sont visibles au-dessus d'un versant boisé et apparaissent de dimensions imposantes en comparaison des éléments de paysage situés devant elles (cf. photomontage n°14). Depuis les habitations, les vues sont plus filtrées par la végétation des jardins. Le projet reste bien présent dans le paysage quotidien mais ne perturbe pas sa lisibilité.	1 600	Modéré
16	Le Fraysse	Situé sur un point haut dégagé, ce hameau offre des panoramas ouverts en direction du projet. Les éoliennes sont le plus souvent partiellement masquées par le relief puisque le hameau est plutôt situé sur le haut-versant sud, incliné dans le sens opposé du projet (éoliennes situées au nord), et la ligne de faite masque la partie basse du projet depuis les habitations. Des panoramas ouverts et relativement proches sont toutefois identifiés à proximité des maisons, à la lisière nord du hameau, depuis lesquels le projet est bien visible sur le versant opposé (cf. photomontage n°15).	1900	Modéré
17	L'Hivernerie	Les pales des éoliennes sont visibles au-dessus d'un relief boisé le long de la route de desserte du hameau. Ces visibilités restent très partielles et filtrées par la végétation des jardins depuis la majeure partie des habitations. Le projet reste très peu prégnant dans le paysage quotidien.	3 250	Négligeable
18	Chateuret	Seuls des bouts de pales peuvent être visibles depuis le hameau, au-dessus de boisements intermédiaires.	2 500	Négligeable
19	Les Vergnes	Un relief intermédiaire masque le projet. Aucune perception possible.	2 400	Nul
20	Bousseyrroux	Les maisons sont encadrées de nombreux filtres végétaux, qui limitent les visibilités la plupart du temps depuis les jardins et les espaces de vie. Les éoliennes restent cependant visibles au-delà d'un boisement proche depuis la route d'accès au nord et au sud du hameau, et durant sa traversée au-dessus des habitations (cf. photomontage n°16). Le projet est bien présent dans le paysage quotidien, mais sans être omniprésent depuis les espaces vécus.	1 100	Modéré
21	Pierrefitte	Les habitations situées au sud-ouest du hameau présentent des visibilités très filtrées en raison de la présence d'une végétation abondante dans les jardins et de reliques de haies. Depuis le centre et le nord du hameau, les filtres visuels sont moins proches et les visibilités moins filtrées. Un relief boisé masque la partie basse du projet, mais les rotors restent visibles et le projet est bien présent dans le paysage quotidien (cf. photomontage n°17).	1 400	Modéré

N°	Hameaux	Effets du projet	Distance au projet (en m)	Impact
22	Le Peuch	Les habitations situées au nord-est du hameau sont relativement isolées du projet par la végétation dense des jardins et des abords des maisons. Les habitations situées à l'ouest et au sud-ouest en revanche s'étendent sur un versant incliné vers le projet et sont encadrées de grandes parcelles ouvertes permettant des vues dégagées. Les éoliennes sont bien visibles depuis ces habitations (cf. photomontage n°18). Le projet reste relativement distant et sa prégnance dans le paysage est modérée.	1 750	Modéré
23	Le Coulin	Le projet est presque intégralement masqué par les haies proches et les boisements aux alentours du hameau. Seuls des bouts de pales peuvent être éventuellement perceptibles au-dessus de la masse boisée.	2 700	Négligeable
24	Le Perrier	Depuis l'est du hameau, des boisements masquent le projet. Depuis l'ouest et le nord, les vues sont plus dégagées, mais seule la partie haute des éoliennes est visible au-delà de reliefs boisés. Les habitations situées en lisière nord, en direction du hameau Le Coulin, offrent les visibilitées les plus importantes, avec l'extrémité haute des mâts et les pales visibles. Globalement, le projet reste peu prégnant dans le paysage quotidien depuis ce hameau.	2 150	Faible
25	Le Mortier	L'implantation exclusivement en zone ouest diminue nettement les visibilitées depuis ce hameau. Seuls des bouts de pales sont perceptibles au-delà d'une masse boisée depuis les habitations situées au sud-est du hameau, le long de la D131E2 et depuis les habitations situées à l'ouest du hameau, en position haute à proximité du château d'eau.	2 800	Négligeable
26	Chataur-Vieux	Les visibilitées sont très limitées par les boisements denses alentour. Le projet n'est visible que partiellement et par intermittence entre les masques bâtis et végétaux, ou au-dessus d'eux lorsqu'un recul suffisant le permet (cf. photomontage n°19). Les éoliennes apparaissent relativement proches et le projet reste toutefois assez prégnant depuis le hameau.	1 100	Modéré
27	Chataur-Jeune	Depuis le cœur du hameau, la végétation des abords des maisons filtre les vues. Quelques percées permettent des perceptions partielles du projet, mais des boisements masquent en grande partie les éoliennes. Les routes de desserte du hameau traversent des secteurs plus ouverts et offrent des visibilitées plus fréquentes, mais elles aussi très partielles (cf. photomontage n°20). Les habitations qui s'égrènent le long de la route au nord-est du hameau sont encadrées de larges parcelles ouvertes offrant des vues plus dégagées. Depuis cette route, les rotors apparaissent au-dessus des boisements. Globalement, le projet marque peu le paysage quotidien depuis ce hameau.	1 200	Faible
28	Le Vallard	Les éoliennes du projet sont le plus souvent masquées par le bâti, la végétation des jardins et les boisements proches (cf. photomontage n°21). Seules des visibilitées ponctuelles sont identifiées. Le projet reste peu prégnant depuis ce hameau.	1 700	Faible
29	Le Liac	Malgré la présence de nombreux filtres végétaux (jardins, haies bocagères, boisements plus ou moins proches), le projet est perceptible depuis la majeure partie du hameau, souvent par transparence à travers la végétation mais parfois dans des panoramas plus ouverts (cf. photomontage n°23). Les éoliennes sont visibles de manière rapprochée et le projet occupe un angle visuel large (> à 60°). La zone est a été abandonnée pour l'implantation finale, ce qui évite un effet d'encerclement depuis le hameau, mais la prégnance du projet éolien reste importante.	700	Fort
30	Le Teil	Depuis la majeure partie du hameau, notamment depuis les habitations, les visibilitées sont filtrées par la végétation des jardins et les haies proches. Le long de la route de desserte du hameau, entre les deux groupes d'habitations, une vue plus ouverte est identifiée (cf. photomontage n°22). Les éoliennes apparaissent alors sur le versant opposé, mais entrecoupées par les masques végétaux intermédiaires. Le projet apparaît relativement proche.	1 050	Modéré
31	Rouffy	Bien que les filtres visuels soient nombreux aux abords des habitations, les éoliennes sont visibles de manière rapprochée et apparaissent imposantes (cf. photomontage n°24). Les visibilitées sont intermittentes sur l'ensemble du hameau, mais le projet est tout de même marquant dans le paysage.	800	Fort
32	Graffeuille (commune de Champagnac)	Des visibilitées proches sont possibles depuis la route d'accès au hameau, vers le nord (cf. photomontage n°25). Le projet occupe une part relativement importante du champ de vision depuis ce point de vue. Bien que les habitations soient pour la plupart encadrées d'une végétation filtrant les visibilitées, surtout pour les constructions situées au sud du hameau, le projet reste bien présent et marque le paysage quotidien de ce lieu de vie.	700	Fort
33	Lavergne	Les éoliennes de la ligne ouest sont visibles entre deux reliefs boisés depuis les abords de la construction située en lisière sud-ouest du hameau (grand bâtiment de type grange). Les reliefs boisés masquent le projet depuis le reste du hameau.	2 400	Négligeable
34	La Croix du Don	Le projet est visible depuis les routes traversant le hameau (D10 et D11, cf. photomontage n°26). Bien que des boisements relativement proches masquent en partie les éoliennes, celles-ci sont visibles au-dessus des habitations et depuis les jardins de certaines maisons de manière rapprochée.	800	Fort

Tableau 27 : Effets du projet sur les lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée.

5.3.7.3 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux de l'AER

Comme indiqué au chapitre 5.3.5.2, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : L'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

La D10, de l'ouest au nord de l'AER

Depuis l'ouest, des visibilitées intermittentes et partielles s'ouvrent entre les masques végétaux lorsque la route atteint les hauteurs du plateau. Des panoramas se développent à l'approche de La Croix du Don (cf. **photomontage n°26**), jusqu'à des visibilitées rapprochées lorsque la route longe la limite nord de l'AEIm. Depuis le nord, la route traverse le plateau forestier et n'offre qu'une visibilité furtive à plusieurs centaines de mètres au sud du hameau Le Mortier. Au nord de Chataur-Jeune, les ouvertures visuelles dans les boisements deviennent plus importantes, jusqu'à des visibilitées rapprochées depuis la portion de route la plus proche du projet (entre Chataur-Jeune, voir **photomontage n°20**, et La Croix du Don). Les éoliennes sont visibles par intermittence et rythment le parcours le long de cette route en créant des appels visuels dans les fenêtres entre les boisements.

Si l'impact est **nul à négligeable** sur une grande partie de cette route, il devient **modéré** le long du tronçon le plus proche du projet.

La D11, depuis La Croix du Don jusqu'au sud de l'AER

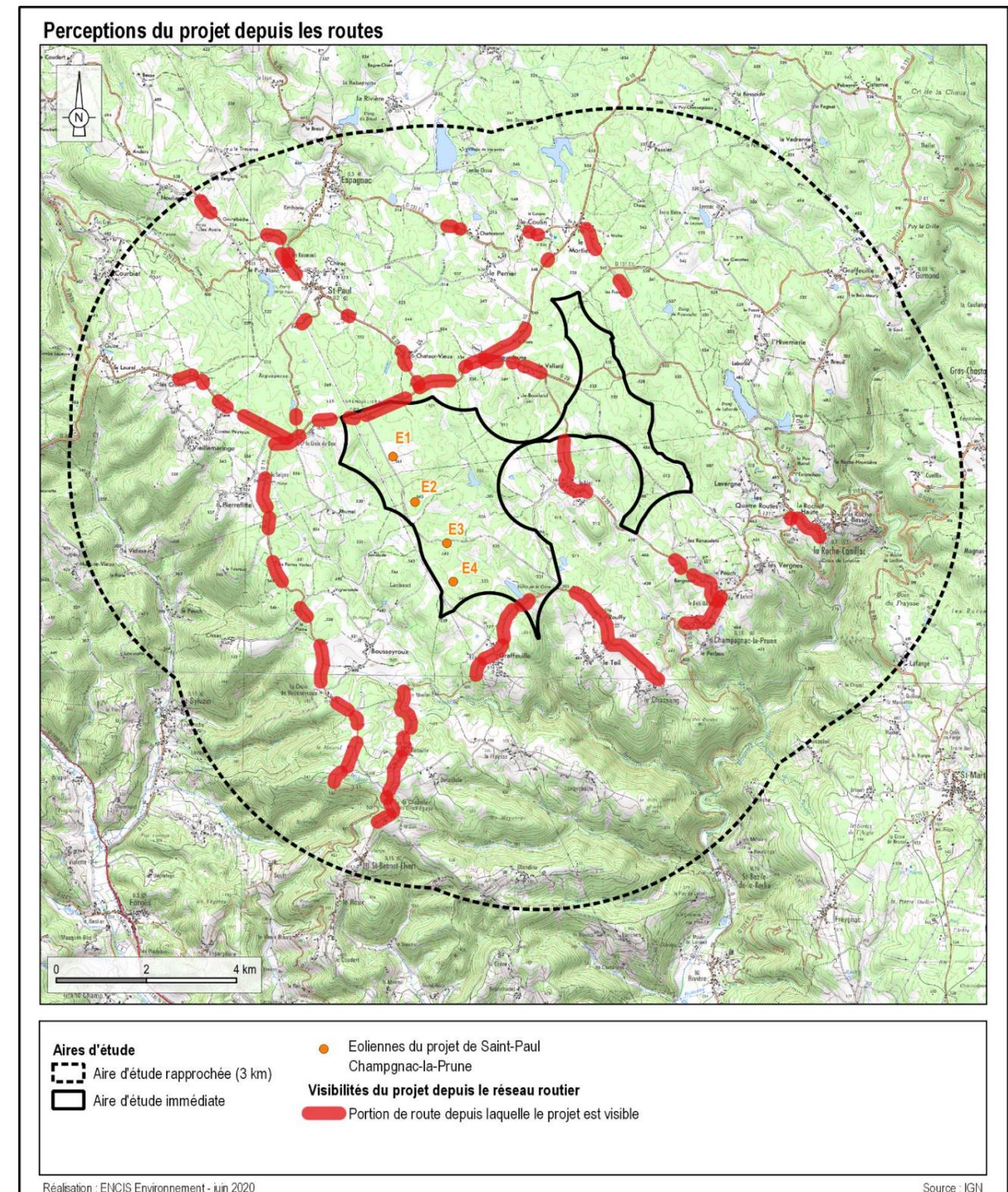
Sur la majeure partie du parcours, les percées visuelles sont contraintes par la végétation et le projet n'est perceptible que par intermittence. Cependant, les visibilitées accompagnent le trajet presque tout au long de la traversée de l'AER. La route longe un vallon en restant sur le haut-versant et les éoliennes s'étendent sur le versant opposé, ce qui permet une perception globale du projet. *L'impact est faible.*

La D26, reliant Espagnac, Saint-Paul et La Croix du Don

Depuis cette route, seules des vues ponctuelles sont recensées, au gré d'ouvertures dans les boisements. Le projet est ainsi partiellement visible depuis l'entrée nord de Saint-Paul (cf. **photomontage n°11**), puis lorsque la route croise la ligne à haute tension et la perspective qu'elle ouvre à travers les boisements, et enfin à proximité de La Croix du Don. Globalement, sur cet axe, *l'impact est négligeable à ponctuellement faible.*

La D29, entre Saint-Paul et La-Roche-Canillac

Depuis Saint-Paul jusqu'à Chataur-Vieux, les boisements masquent le projet la plupart du temps et les visibilitées sont très ponctuelles et partielles (cf. **photomontage n°19**). De Chataur-Vieux jusqu'au Vallard, des parcelles ouvertes offrent des perceptions plus complètes du projet, qui reste à l'arrière-plan de boisements plus ou moins proches. Puis la végétation occulte à nouveau les éoliennes, qui ne sont de



Carte 65 : Evaluation des impacts sur les routes de l'aire rapprochée.

nouveau visibles qu'à l'approche de La-Roche-Canillac, là encore de manière partielle et filtrée par la végétation (cf. **photomontage n°12**). *L'impact est faible à ponctuellement modéré.*

Les routes secondaires proches de l'AEIm (D29E3, D113)

Ces deux routes sont des axes de desserte locale, reliant les villages de l'AER entre eux. Elles passent à proximité du projet (voir carte ci-dessous) et offrent des visibilitées parfois très rapprochées des éoliennes (cf. **photomontages n°23 et 24**). *Etant donné leur fréquentation peu importante, l'impact sur ces routes reste tout au plus modéré.*

5.3.7.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état actuel du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

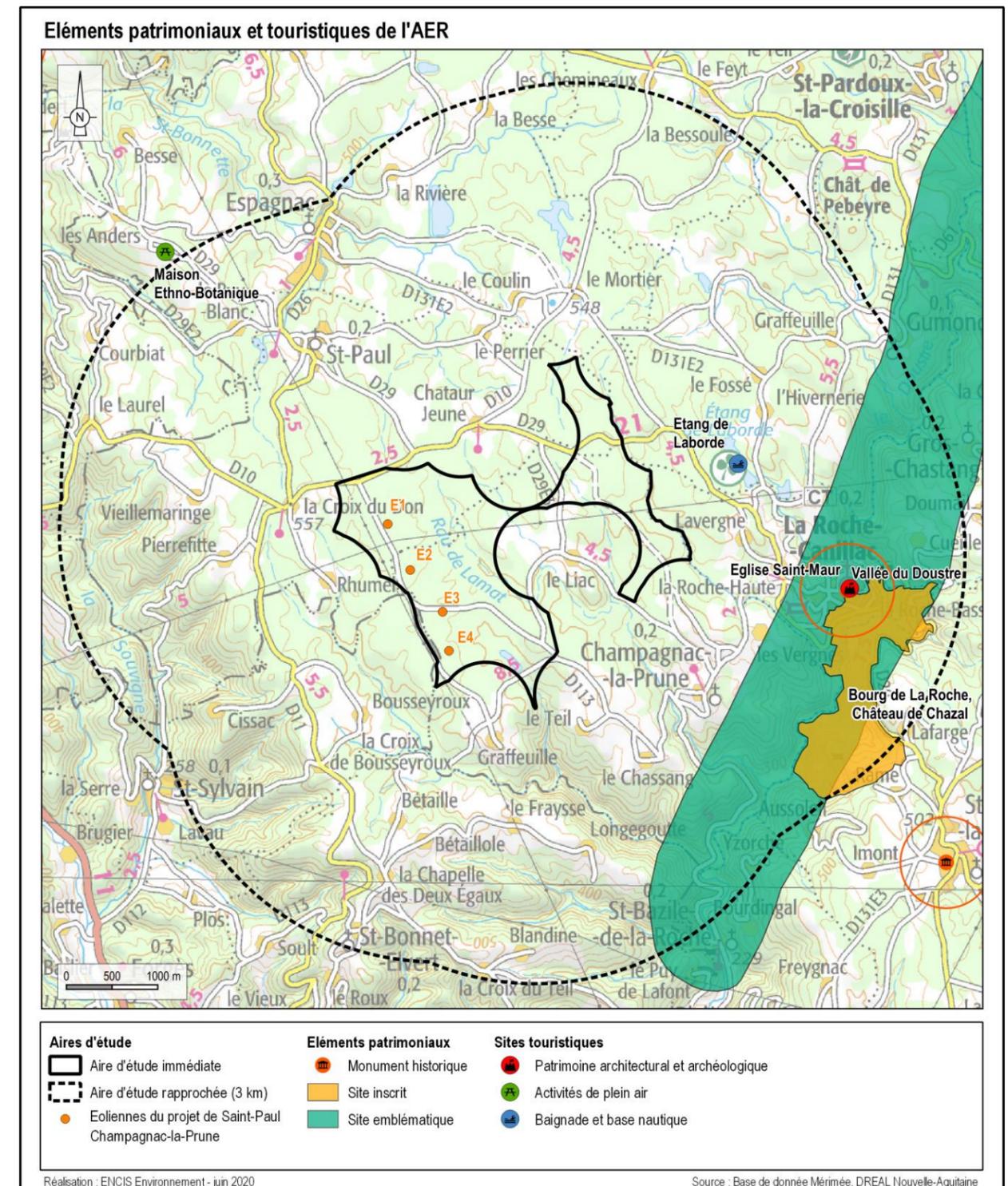
L'église Saint-Maur de La-Roche-Canillac (enjeu faible)

Il s'agit du seul édifice protégé au titre des monuments historiques recensé dans l'AER. L'église est située dans le bourg de La-Roche-Canillac, légèrement en contrebas du rebord du plateau. Aucune perception du projet n'est possible depuis l'église, son parvis ou la place publique voisine en raison de ce relief et de la présence de masques bâtis. Cependant, des visibilitées du projet sont recensées à l'ouest du périmètre de protection, le long de la D131 (cf. **photomontage n°12**). Depuis cette route, l'église est invisible, masquée par le bâti environnant. *L'impact est négligeable.*

Description des effets du projet sur les sites protégés

Le château de Chazal et le bourg de La Roche (enjeu fort)

Les visibilitées recensées dans le village de La-Roche-Canillac sont situées en-dehors du périmètre du site protégé, et aucune visibilité conjointe du site et du projet n'est identifiée. *L'impact est nul.*



Carte 66 : Localisation des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques ou reconnus localement**Le bourg de La-Roche-Basse (enjeu fort)**

Les visibilité recensées dans le village de La-Roche-Canillac sont situées en marge du bourg de La-Roche-Basse, qui est bien distinct de La-Roche-Canillac de par son implantation à flanc de versant. Aucune visibilité conjointe du site et du projet n'est identifiée. *L'impact est nul.*

La vallée du Doustre (enjeu fort)

Des visibilité sont ponctuellement possibles depuis les hauts-versants, mais elles restent très rares et situées en marge des secteurs les plus pittoresques de la vallée (rivière, gorges, bourg de La-Roche-Basse). *L'impact est négligeable.*

L'étang de Laborde (enjeu modéré)

Cet étang est encadré de boisements denses ne permettant aucune échappée visuelle en direction du projet. *L'impact est nul.*

Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs**La maison ethno-botanique d'Espagnac (enjeu faible)**

Des perceptions très partielles du projet sont possibles depuis les abords du site, mais elles sont limitées à des bouts de pales au-dessus d'écrans boisés. *L'impact est négligeable.*

Le bourg de La-Roche-Basse (enjeu fort)

Les visibilité recensées dans le village de La-Roche-Canillac sont situées en marge du bourg de La-Roche-Basse, qui est bien distinct de La-Roche-Canillac de par son implantation à flanc de versant. Aucune visibilité conjointe du site et du projet n'est identifiée. *L'impact est nul.*

L'étang de Laborde (enjeu modéré)

Cet étang est encadré de boisements denses ne permettant aucune échappée visuelle en direction du projet. *L'impact est nul.*

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude rapprochée

N°	Départ.	Commune	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
1	19	La Roche-Canillac	Eglise Saint-Maur	Aucune visibilité depuis l'église Des visibilité recensées dans le périmètre de protection, le long de la D131 entre La-Roche-Canillac et La-Roche-Haute (cf. photomontage n°12), mais sans lien visuel avec le monument	Négligeable	3,5

Inventaire des sites protégés : sites inscrits/classés, ZPPAUP/AVAP - Aire d'étude rapprochée

Départ.	Commune	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
19	La-Roche-Canillac, Saint-Martin-la-Méanne	Château de Chazal et Bourg de La Roche	Aucune perception possible du projet depuis le périmètre protégé et aucune visibilité conjointe du site et du projet identifiée	Nul	3,1

Inventaire des sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude rapprochée

Départ.	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
19	Bourg de la Roche Basse	Aucune visibilité depuis le bourg ni aucune visibilité conjointe du bourg et du projet	Nul	3,6
19	Vallée du Doustre	De rares visibilité possibles depuis les hauts-versants, mais qui restent situées en marge des secteurs les plus pittoresques de la vallée	Négligeable	2,3
19	Etang de Laborde	Aucune perception du projet possible depuis l'étang ou ses abords en raison du contexte densément boisé	Nul	2,9

Inventaire des sites touristiques ou d'attrait récréatifs - Aire d'étude rapprochée

Départ.	Commune	Nom - description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
19	Espagnac	Maison Ethno-Botanique	Perceptions très partielles possibles	Négligeable	3,2
19	La-Roche-Canillac	Bourg de la Roche Basse	Aucune visibilité depuis le bourg ni aucune visibilité conjointe du bourg et du projet	Nul	3,6
19	Gumond	Etang de Laborde	Aucune perception du projet possible depuis l'étang ou ses abords en raison du contexte densément boisé	Nul	2,9

Tableau 28 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux et touristiques de l'aire d'étude rapprochée

5.3.7.5 Présentation des photomontages du projet depuis l'AER

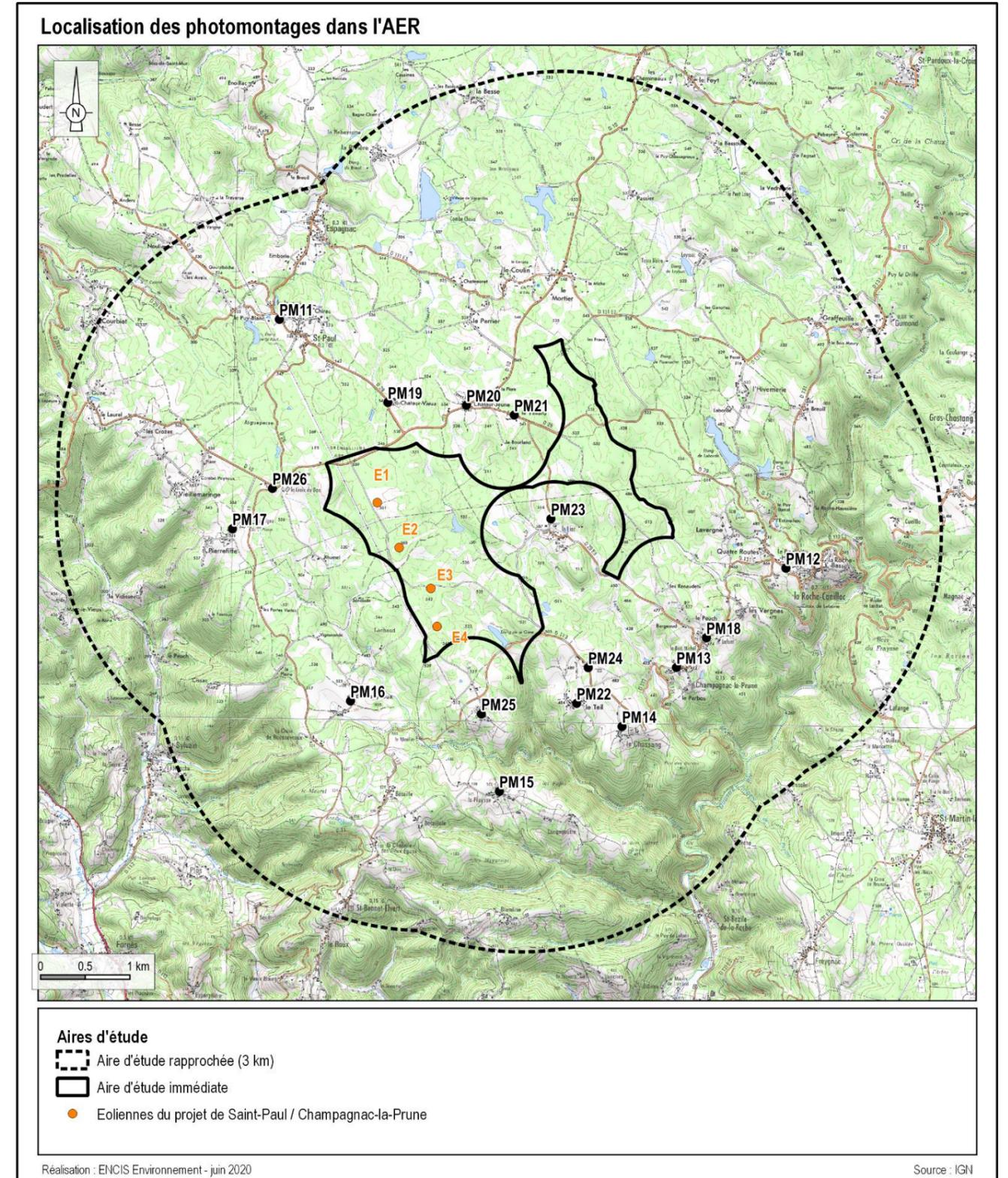
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et/ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, seize points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation des simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte ci-contre.

N° de PM	Localisation	Enjeux	Impact
11	Entrée nord-ouest de Saint-Paul, sur la D26	Lieux de vie, axes de communication	Faible
12	Le long de la D131 à La-Roche-Canillac	Lieux de vie, axes de communication	Faible
13	Dans le bourg de Champagnac-la-Prune, sur la D131	Lieux de vie, axes de communication	Modéré
14	Le Chassang	Lieux de vie	Modéré
15	Le Fraysse	Lieux de vie	Modéré
16	Bousseyoux	Lieux de vie	Modéré
17	Pierrefitte	Lieux de vie	Modéré
18	Le Peuch, sur la D29E3	Lieux de vie, axes de communication	Modéré
19	Chataur-Vieux, sur la D29	Lieux de vie, axes de communication	Modéré
20	Chataur-Jeune, au carrefour de la D10 et de la D29	Lieux de vie, axes de communication	Faible
21	Le Vallard, sur la D29	Lieux de vie, axes de communication	Faible
22	Le Teil	Lieux de vie	Modéré
23	Le Liac, sur la D29E3	Lieux de vie, axes de communication	Fort
24	Rouffy, sur la D113	Lieux de vie, axes de communication	Fort
25	Graffeuille (commune de Champagnac)	Lieux de vie	Fort
26	La Croix du Don, au carrefour de la D10 et de la D11	Lieux de vie, axes de communication	Fort

Tableau 29 : Liste des photomontages dans l'AER.



Carte 67 : Localisation des photomontages dans l'AER.

5.3.8 Les effets du projet dans l'aire d'étude immédiate

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 4.4.

L'échelle de la zone d'implantation est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Effet global du projet

La zone de projet se situe sur le plateau forestier. Le paysage y est résolument forestier, avec un parcellaire très découpé de boisements dans lesquels s'ouvrent des clairières occupées par des prairies. Le paysage est rythmé par ces ouvertures et fermetures visuelles.

L'orientation du projet est cohérente avec le relief et le paysage : les éoliennes suivent la ligne de faite identifiée dans la zone ouest, en gardant une certaine souplesse dans la composition pour implanter les machines dans les clairières déjà existantes. Le « sommet isolé » situé en limite nord-ouest de la zone ouest (cf. carte 2 en page 11) est assez peu visible sur le site, notamment en raison du couvert forestier, et le projet ne perturbe pas la lisibilité des structures paysagères à cette échelle.

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole.

Les chemins existants sont élargis durant la phase de construction et restent durant l'exploitation aux mêmes dimensions (virage au nord de l'éolienne E1 au niveau de la D10, chemins permettant d'accéder à E2, E3 et E4), représentant 2 810 m linéaires et 9 164 m² en tout. Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 8 962 m² sur 455 m linéaires (aménagements précédemment cités ainsi que l'élargissement de certains tronçons de chemins existants). Une partie des tronçons créés (accès aux éoliennes E1 et E2) sera remise en état à la fin de la phase construction. Ces zones représentent une surface de 319 m².

Le revêtement de ces pistes est un concassé de granit de couleur beige/grise.

La modification des routes et chemins dans l'aire immédiate sera bien visible en raison du changement de matériaux et de l'élargissement de certaines voies, ce qui modifie le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte. Cependant, il s'agit de voies de desserte locale et de chemins ruraux peu empruntés. *L'impact est faible.*

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles seront revêtues de concassé de granit de couleur beige/grise. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles ne seront cependant pas visibles depuis les hameaux environnants en raison du contexte densément boisé du secteur.

*Ces aires ont un impact **faible** à l'échelle de l'aire immédiate.*

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année. *L'impact est nul à court terme.*

Réseau d'évacuation de l'électricité

L'intégralité des réseaux sera enterrée et donc invisible. *L'impact est nul.*

Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Le parc éolien de Saint-Paul / Champagnac-la-Prune sera équipé d'un **poste de livraison**. Celui-ci se situe à proximité de l'éolienne E1, le long de la piste d'accès (cf. plan de masse du projet en page 130).

Une plateforme de 196,8 m² sera aménagée au niveau du poste de livraison, afin de pouvoir accéder au bâtiment et réaliser les opérations de maintenance.

Généralement, le poste de livraison est un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton. Il sera choisi ici de l'habiller d'un bardage bois pour une meilleure intégration paysagère (cf. mesure 5). Les portes et huisseries seront peintes de la couleur se rapprochant de la teinte retenue pour le bardage, soit gris mousse (RAL 7003). *L'impact est faible.*



Photographie 89 : Exemple de poste de livraison "brut". / Photographie 90 : Photomontage du poste de livraison.

5.3.9 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulatifs et les inter-visibilités avec les parcs en fonctionnement et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets existants ou approuvés mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration/saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **négligeable ou faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et/ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré, ou fort**.

La **liste des projets existants ou approuvés** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire immédiate.

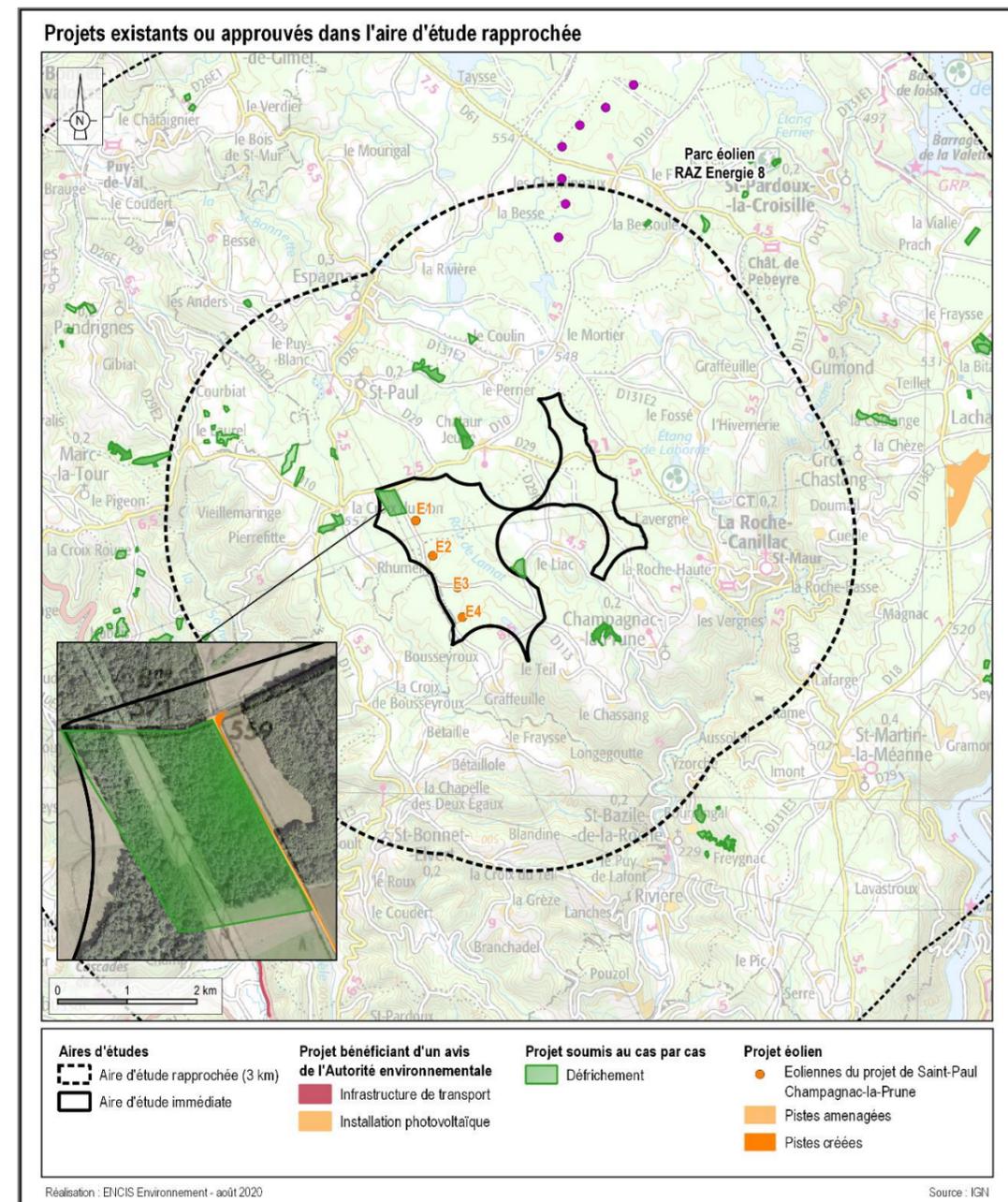
5.3.9.1 Les projets existants ou approuvés de faible hauteur

Les projets existants ou approuvés autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, dans ce contexte densément boisé, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

A l'heure de la rédaction de ce dossier, plusieurs projets de défrichements sont recensés au sein de

l'aire d'étude rapprochée. Le plus proche se trouve en bordure dans l'AEIm, le long de la route du projet prévue pour être réaménagée et permettant l'accès aux éoliennes. Le projet de la centrale photovoltaïque du Roc du Doun se trouve quant à lui à 4,4 km à l'est de l'AEIm sur la commune de Gros-Chastang, au-delà de la limite de l'AER.

Ces projets existants ou approuvés de faible hauteur sont donc exclusivement des projets de défrichement ponctuels, qui peuvent créer des perspectives occasionnelles vers le projet, au même titre que des nouvelles plantations pourraient les fermer avec la croissance des végétaux.



Carte 68 : Projets connus au sein de l'aire d'étude rapprochée.

5.3.9.2 Les parcs éoliens et projets existants ou approuvés de grande hauteur

Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

En juillet 2020, dans le périmètre de 18 km, il n'y a aucun parc éolien en exploitation. Le plus proche est celui de Peyrelevade, à plus de 50 km du site de Saint-Paul / Champagnac-la-Prune.

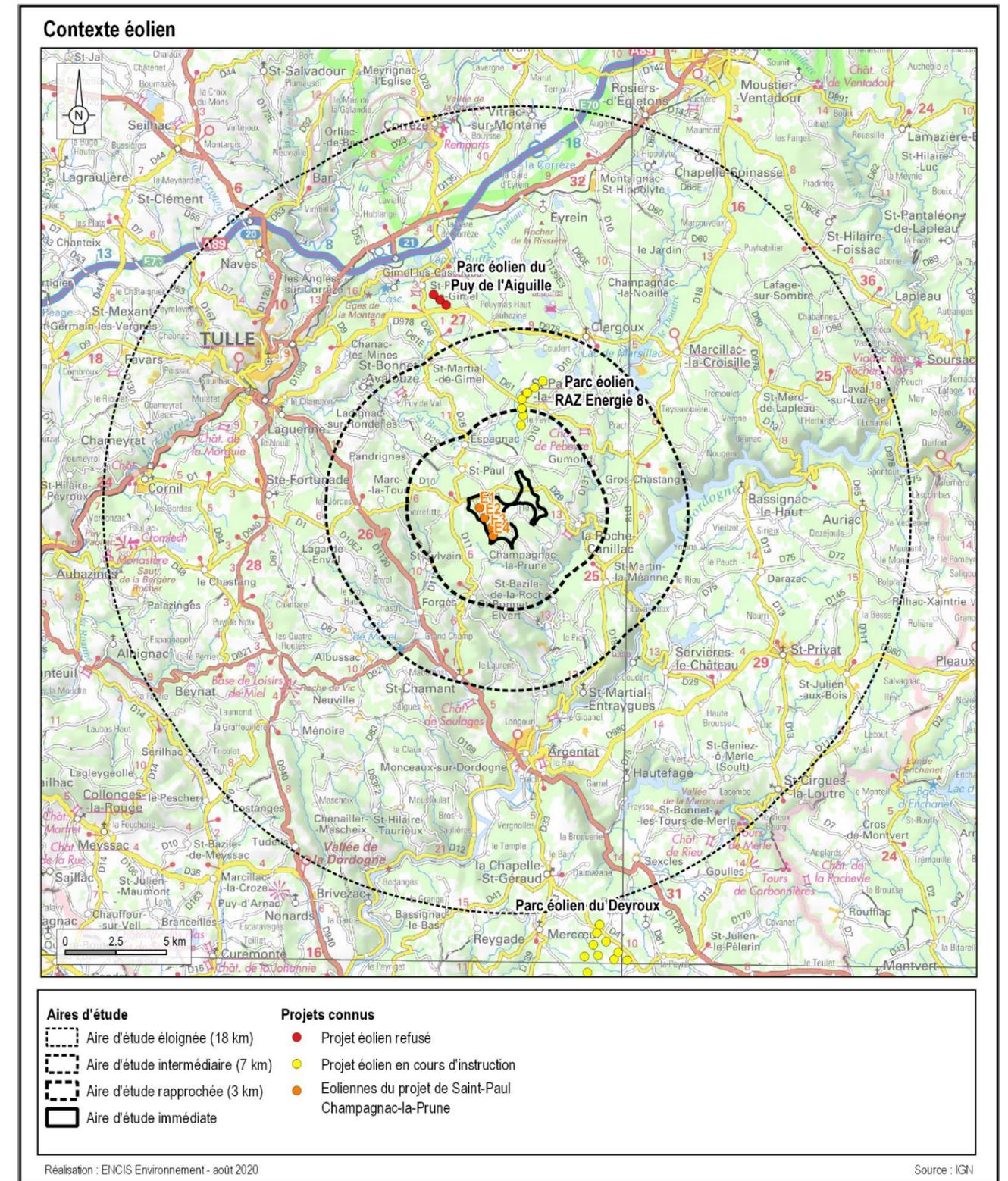
En ce qui concerne les « projets existants ou approuvés », deux projets sont inventoriés dans l'aire d'étude éloignée. Le projet RAZ Energie 8, en cours d'instruction, et le projet de parc éolien du Puy de l'Aiguille, qui est quant à lui refusé.

Nom	Développeur	Communes	Etat	Description	Distance au site
Parc éolien RAZ Energie 8	Saméole	Saint-Pardoux-la-Croisille	En cours d'instruction	7 éoliennes de 180 m en bout de pale	4,6 km
Parc éolien du Puy de l'Aiguille	RES	Saint-Priest-de-Gimmel	Parc refusé	3 éoliennes de 180 m en bout de pale	10,2 km

Tableau 30 : Inventaire des projets éoliens dans le périmètre d'étude.

La carte page suivante, réalisée à partir de l'inventaire de la DREAL Nouvelle Aquitaine, permet de synthétiser l'état d'avancement des autorisations de parcs éoliens dans le périmètre d'étude.

Ces deux projets existants ou approuvés sont situés au nord du site du projet de Saint-Paul / Champagnac-la-Prune, sur le plateau forestier. Les perceptions y sont très cloisonnées et limitées par les boisements omniprésents. Seuls de très rares points de vue permettent des visibilité conjointes de plusieurs projets : le panorama depuis le Puy de Roche de Vic (cf. **photomontage n°28**) offre un panorama sur l'ensemble des hauts plateaux corréziens depuis lequel les trois projets sont visibles (Saint-Paul / Champagnac, RAZ Energie 8 et Puy de l'Aiguille) ; les points de vue identifiés près d'Albussac et de Clergoux (cf. **photomontage n°29**), ainsi que le panorama depuis Le Chassang (cf. **photomontage n°30**) permettent des vues conjointes avec le projet de RAZ Energie 8, mais le projet du Puy de l'Aiguille reste indiscernable depuis ces points de vue. Aucune autre visibilité conjointe de ces projets n'a pu être identifiée. Globalement, les perceptions cumulatives sont donc très ponctuelles, et **les impacts cumulés sont jugés négligeables**.



Carte 69 : Localisation des autres projets éoliens dans l'AAE

5.4 Synthèse des impacts

Les relations du projet avec les entités et structures paysagères

Le projet éolien de Saint-Paul / Champagnac-La-Prune se situe dans un paysage densément boisé, où des **perceptions courtes et cloisonnées** alternent avec de **grands panoramas lointains depuis des points hauts dégagés**. Le projet s'inscrit sur l'extrémité d'un plateau forestier incliné vers le sud, encadré à l'ouest et de l'est au sud par des vallées encaissées et densément boisées. Ces reliefs et cette densité végétale ne permettent que de rares vues sur le projet, qui reste discret dans les paysages de l'aire éloignée et de l'aire intermédiaire.

A une échelle plus rapprochée, **les éoliennes accompagnent une ligne de faite** située entre deux vallons orientés nord-ouest / sud-est. Le projet est perceptible à travers des fenêtres ouvertes dans les boisements ou entre deux versants. Les perceptions sont plus fréquentes à mesure que l'on s'approche du projet.

Les modifications des perceptions sociales du paysage

L'enquête exploratoire des perceptions sociales a révélé un profond attachement des riverains aux ambiances de « **campagne tranquille** » qui caractérisent le territoire. Les alternances de forêts et de clairières agricoles rythmant les paysages, les vallées pittoresques et le patrimoine naturel sont associés à une **image de nature préservée et de qualité environnementale**. L'usage traditionnel de la force motrice de l'eau dans les vallées révèle une **utilisation ancienne des énergies renouvelables** dans ce territoire. L'implantation d'un projet éolien sur ce site semble donc **en adéquation avec les usages et perceptions des paysages localement**.

Bien que le territoire soit ponctué d'un **riche patrimoine** (bâti et naturel) dont certains éléments bénéficient d'une forte reconnaissance (vallée de la Dordogne, cascades de Gimel et de Murel, ruines des Tours de Merle), le site d'implantation apparaît **excentré par rapport à ces éléments** et est **isolé visuellement d'eux par les reliefs et boisements**. Le projet éolien n'entre donc pas ici en confrontation avec un élément de patrimoine auquel le regard social donnerait une grande valeur, ou bien un paysage très emblématique.

Aucun parc éolien existant ni aucun projet n'est recensé dans le périmètre d'étude. L'éolien reste dans ce territoire un **élément nouveau et qui peut être source de curiosité tout autant que de rejet**. La présence d'un parc éolien peut en effet être interprétée très différemment selon les personnes. Il peut être perçu comme un élément dissonant avec le caractère rural du territoire, perturbant dans les panoramas, ou au contraire comme un signe de vie et de modernité du territoire, reflet de l'activité humaine et d'un certain dynamisme. La perception du projet éolien dans le paysage **dépend donc des personnes et de leur**

perception propre des éoliennes.

Les perceptions visuelles du projet depuis les différentes aires d'étude

Depuis les **vues lointaines**, le parc éolien apparaît **ponctuellement depuis des points hauts dégagés**. Il constitue un motif nouveau, qui se détache par sa géométrie et sa verticalité dans un paysage où la forêt omniprésente dessine une masse sombre recouvrant les reliefs. Il peut ainsi prendre le rôle d'un repère dans la « mer de boisements » des plateaux corréziens depuis les sommets des puys.

Depuis **l'aire intermédiaire**, le projet est particulièrement discret. La position des éoliennes en retrait des vallées encaissées qui encadrent le plateau limite les perceptions depuis ces vallées. Depuis les plateaux, **les visibilitées sont contraintes par les masques végétaux et restent très ponctuelles, pour ne pas dire exceptionnelles**.

A l'échelle du **paysage rapproché**, le projet reste **indiscernable depuis les vallées**, mais les visibilitées sont plus fréquentes dès lors que l'on arpente le plateau qui accueille les éoliennes. Les boisements cloisonnent là encore les perceptions, mais **les abords des hameaux, qui sont souvent entourés de prairies, permettent des panoramas plus ouverts**. Les éoliennes apparaissent alors souvent au-delà de rideaux d'arbres et de petits bois plus ou moins proches.

Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

L'impact du projet sur les éléments patrimoniaux est minime. Peu de visibilitées ou covisibilitées sont recensées, et elles restent le plus souvent très peu impactantes. Seuls **deux monuments historiques présentent des impacts faibles** : les **églises de Clergoux et d'Albussac**, proches de la limite entre AEE et AEIn. **Tous les autres éléments de patrimoine et sites touristiques recensés présentent des impacts nuls ou négligeables**.

Les effets sur le cadre de vie

Les visibilitées sont très variables en fonction de l'éloignement des éoliennes et de la situation des lieux de vie (creux du relief, clairière en point haut, etc.) mais le projet reste souvent masqué, complètement ou en partie, par la végétation dense du secteur. Quelques hameaux proches présentent tout de même des **impacts forts** : **La Croix Du Don, Graffeuille, Rouffy et Le Liac**. D'autres présentent des **impacts modérés** : **le bourg de Champagnac-la-Prune et les hameaux Le Chassang, Le Fraysse, Bousseyoux, Pierrefitte, Le Peuch, Chataur-Vieux et Le Teil**.

L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

Le projet s'articule autour de la trame viaire existante. Les routes seront élargies et renforcées, mais très peu de nouveaux tronçons seront créés. Les alternances de boisements et de clairières sont respectées : aucune éolienne n'est implantée dans une parcelle de forêt, et les défrichements restent très peu importants au vu de la densité de boisements du secteur. Un habillage bois rendra plus discrets le poste de livraison dans ce contexte rural et boisé. Ces efforts d'intégration des aménagements connexes permettent une réelle cohérence du projet avec le paysage immédiat dans lequel il s'insère.

Les effets cumulés avec les autres projets existants ou approuvés

Les projets de faibles hauteur recensés dans l'AER sont des projets ponctuels de défrichements qui n'engendrent pas d'effets cumulatifs avec le projet éolien de Saint-Paul / Champagnac-la-Prune.

Les deux projets éoliens recensés dans le périmètre d'étude n'engendrent que des impacts négligeables en raison des très nombreux masques végétaux qui limitent fortement les possibilités de percevoir conjointement plusieurs projets.

Impacts de l'exploitation du parc éolien						
Thématiques	Sensibilité	Description de la nature et de l'importance de l'effet		Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Paysage immédiat	Forte	Dans le contexte boisé, les différents aménagements annexes sont assez bien intégrés : les accès se greffent en grande partie sur le réseau de chemins existants, les plateformes sont installées dans des parcelles déjà ouvertes, les défrichements restent ponctuels et les élagages raisonnables. Le poste de livraison est également assez discret et s'intègre bien dans le contexte boisé. Bien que la présence des éoliennes soit prégnante à cette distance, les aménagements sont cohérents avec l'ambiance rurale et le caractère forestier du paysage immédiat.	Long terme / réversible	Modéré	Pistes intégrées au maximum à la trame viaire existante et défrichements minimisés ; Effacement des virages à la jonction entre les pistes et la plateforme de l'éolienne E1 ; Enherbement des bas-côtés et des fossés le long des pistes ; habillage en bardage bois du poste de livraison	Faible
Paysage rapproché	Forte	L'aire d'étude rapprochée est celle qui offre les visibilitées les plus importantes du projet, à la fois par la proximité des éoliennes mais aussi par les ouvertures visuelles possibles (moins de reliefs et de filtres intermédiaires masquant le projet). Les impacts sur les éléments patrimoniaux et touristiques restent peu importants (négligeables tout au plus). En revanche, certains lieux de vie proches présentent des impacts forts : La Croix Du Don, Graffeuille, Rouffy et Le Liac . Quelques autres lieux de vie présentent des impacts modérés : le bourg de Champagnac-la-Prune et les hameaux Le Chassang, Le Fraysse, Bousseyrroux, Pierrefitte, Le Peuch, Chataur-Vieux et Le Teil .	Long terme / réversible	Ponctuellement fort	Abandon de la zone est permettant d'éviter l'encerclement du hameau Le Liac ; campagne de plantation de haies (au cas par cas) pour atténuer les visibilitées depuis les lieux de vie proches	Globalement faible à modéré, ponctuellement fort
Paysage intermédiaire	Faible	Les visibilitées du projet sont très rares dans cette aire d'étude, qui est marquée par les reliefs accidentés et boisés de la faille d'Argentat à l'ouest et de la vallée de la Dordogne à l'est, et par les boisements denses des hauts plateaux corréziens au nord. Seuls les bourgs de Clergoux et d' Albussac , en limite de l'AEE, offrent des perceptions assez complètes du projet, mais ils ne présentent que des impacts faibles.	Long terme / réversible	Ponctuellement faible, globalement nul à négligeable	-	Ponctuellement faible, globalement nul à négligeable
Paysage éloigné	Faible	Les perceptions du projet restent très ponctuelles dans les paysages densément boisés et aux reliefs marqués de l'AEE. Seules les églises de Clergoux et d' Albussac , proches de la limite de l'AEE, sont sujettes à des covisibilitées faiblement impactantes. Les autres éléments étudiés (villes, axes de circulation, éléments patrimoniaux et touristiques) présentent des impacts négligeables ou nuls.	Long terme / réversible	Ponctuellement faible, globalement nul à négligeable	-	Ponctuellement faible, globalement nul à négligeable

Tableau 31 : Synthèse des effets du projet.

Partie 6 : Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

L'article R. 122-3, 4° du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter « les mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ».

D'après l'ADEME et le Ministère de l'Ecologie, « Le parti d'aménagement retenu doit être accompagné de mesures proposées par le maître d'ouvrage pour supprimer, réduire ou compenser les impacts négatifs qui lui sont associés. » (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).

Cette partie nous permettra donc de présenter ces mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts. Certaines ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

Ces différentes mesures sont définies de façon chronologique, par ordre de priorité, au cours du développement du projet comme l'illustre le schéma suivant.

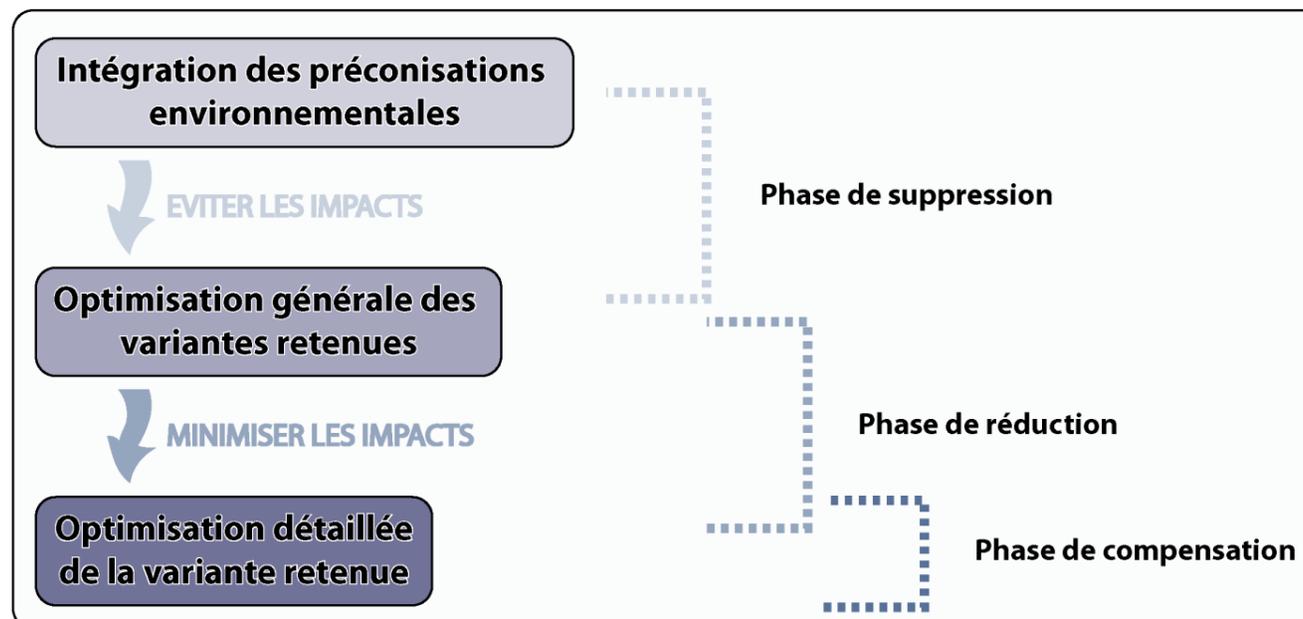


Figure 32 : Démarche de définition des mesures.

6.1 Les mesures d'évitement

Mesure 1 : Evitement d'un encerclement du hameau Le Liac

Impact potentiel identifié : Une implantation d'éoliennes sur les deux zones de l'AEIm engendrerait un effet d'encerclement depuis le hameau Le Liac, qui est situé entre ces deux zones.

Objectif de la mesure : Choisir l'une ou l'autre des deux zones pour limiter l'emprise visuelle du projet depuis le hameau Le Liac et éviter un effet d'encerclement.

Description de la mesure : Le porteur de projet a fait le choix de n'implanter des éoliennes que dans la zone ouest, sur une seule ligne (suppression des éolienne E5 et E6) et d'abandonner la zone est.

Impact résiduel : L'impact depuis le hameau reste fort en raison de la proximité des éoliennes, mais l'effet d'encerclement est évité.

Coût prévisionnel : Compris dans la conception du projet.

Calendrier : Mesure appliquée lors de la phase de conception.

Responsable : Maître d'ouvrage.

6.2 Les mesures de réduction

Mesure 2 : Insertion des pistes d'accès et des plateformes dans le contexte boisé du site

Impact potentiel identifié : La création de pistes et plateformes dans un contexte aussi densément boisé, si aucune réflexion n'est menée en amont, peut engendrer des coupes, arrachages, défrichements importants. Ce type de travaux peut modifier de manière notable le paysage immédiat.

Objectif de la mesure : Limiter les travaux de coupe, arrachage, défrichage, etc. dans l'AEIm.

Description de la mesure : Le choix d'insérer au maximum les voies d'accès sur les routes et chemins existants et d'installer les plateformes dans des parcelles déjà ouvertes permet de respecter l'occupation des sols et les rythmes d'ouvertures / fermetures dans le paysage. Cela minimise les besoins de coupes, arrachages, défrichements, etc. Au total, 7 147 m² de boisements seront défrichés, ce qui reste une surface peu importante dans un secteur aussi densément boisé.

Impact résiduel : négligeable et temporaire (gommé par la reprise naturelle de la végétation au bout de quelques années).

Coût prévisionnel : Compris dans la conception du projet.

Calendrier : Mesure appliquée lors de la phase de conception.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Mesure 3 : Effacement des virages à la jonction des pistes et des plateformes des éoliennes E1 et E2

Impact potentiel identifié : Les aménagements de pistes et plateformes revêtent un caractère artificiel déconnecté du contexte rural et boisé du site.

Objectif de la mesure : Diminuer l'emprise des voiries et des plateformes à la stricte surface nécessaire et gommer le virage qui ne sera pas utile en phase d'exploitation.

Description de la mesure : Remise en état des sols et effacement des virages à la jonction entre les pistes et la plateforme près de l'éolienne E1, ainsi que celle près de l'éolienne E2 (voir plan page suivante). Ces virages servent lors de la construction du parc et correspondent à l'encombrement des engins de chantier et des camions de livraison des différentes pièces des éoliennes. En phase d'exploitation, ces espaces artificialisés n'ont aucune utilité.

En fin de phase chantier, ces zones seront décapées, puis recouvertes de terre végétale issue du décapage des pistes et des plateformes créées. Cette terre aura été stockée sous forme d'andains le temps du chantier afin de préserver ses qualités de substrat. Ces zones seront ensuite enherbées par un semis afin de favoriser la repousse de l'herbe.

Impact résiduel : négligeable dès la repousse de la végétation.

Coût prévisionnel : Surcoût d'environ 5€ par m², soit environ 1596,5 € pour les 319,3 m² remis en état.

Calendrier : Mesure mise en œuvre en fin de phase chantier, lorsque les engins les plus encombrants (grues, véhicules de livraison des différentes parties des éoliennes) n'utilisent plus les accès.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Mesure 4 : Enherbement des bas-côtés et fossés le long des pistes

Impact potentiel identifié : L'élargissement des pistes entraîne un rétrécissement ou une disparition des bas-côtés et fossés enherbés, qui participent directement à l'aspect rural des voies de circulation.

Objectif de la mesure : Favoriser l'intégration des pistes dans le paysage immédiat.

Description de la mesure : Enherbement des bas-côtés et fossés le long des pistes renforcées, élargies ou créées (voir localisation sur le plan page suivante).

En fin de phase chantier, les bas-côtés et fossés impactés par les travaux de voiries seront enherbés afin de favoriser la reprise de végétation et de gommer plus rapidement les impacts du chantier.

Impact résiduel : négligeable dès la reprise de la végétation.

Coût prévisionnel : Surcoût d'environ 2€ par m², soit une enveloppe globale d'environ 10 250€ si les abords des pistes sont ré-enherbés sur toute leur longueur.

Calendrier : Mesure mise en œuvre à la fin de la phase chantier.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Mesure 6 : Intégration du poste de livraison

Impact potentiel identifié : Le poste de livraison « classique » n'est pas en adéquation avec le contexte rural et forestier.

Objectif de la mesure : Réduire l'impact visuel de ce bâtiment en proposant une architecture plus adaptée au site et à son ambiance boisée.

Description de la mesure : Utiliser des matériaux qui s'intègrent au contexte boisé du site éolien. Le bardage bois semble logiquement le plus adapté. Les portes et huisseries seront peintes d'une teinte proche de celle que le bois employé pourra prendre avec son vieillissement naturel, soit un gris mousse (RAL 7003).

Impact résiduel : faible, le poste de livraison s'intègre mieux visuellement et est en accord avec le caractère boisé du site.

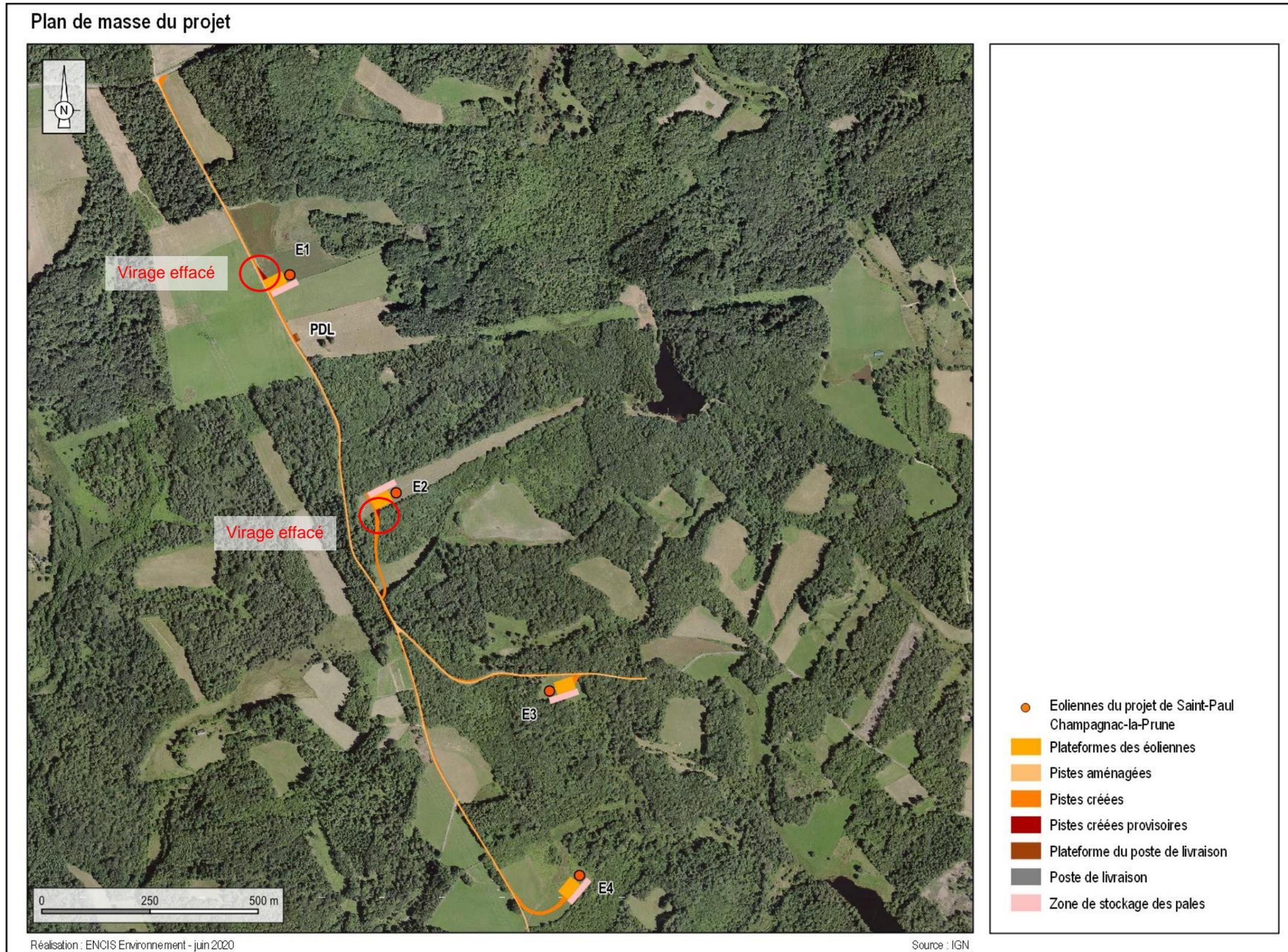
Coût prévisionnel : 6 000 € pour un poste de livraison.

Calendrier : Mesure mise en place à l'issue de la construction et maintenue durant toute la phase d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.



Photographie 91 : Photomontage du poste de livraison.



Carte 70 : Schéma de localisation des virages effacés (entourés en rouge).

6.3 Les mesures d'accompagnement

Mesure 7 : Mise en place d'un panneau d'information

Impact potentiel identifié : Curiosité, voire méfiance de la population vis-à-vis des éoliennes, manque d'appropriation du parc par la population.

Objectif de la mesure : Informer le public sur le parc éolien et les énergies renouvelables, et sur leur rapport au paysage et à l'environnement. Familiariser les riverains avec le parc éolien.

Description de la mesure : Un panneau d'information situé près du poste de livraison présentera le parc éolien (historique, puissance, etc.).

Coût prévisionnel : 1 500 € prenant en compte la conception et la mise en œuvre du panneau.

Calendrier : Mis en place en fin de phase chantier et pour toute la durée d'exploitation du parc.

Responsable : Maître d'ouvrage éventuellement graphiste pour la conception.



Figure 33 : Exemples de panneaux de présentation de parcs éoliens.

Mesure 8 : Campagne de plantation de haies

Impact potentiel identifié : Modification notable du cadre de vie pour les riverains de certains hameaux proches.

Objectif de la mesure : Atténuer la présence des éoliennes dans le paysage quotidien des riverains qui s'avèreraient intéressés.

Description de la mesure : La maîtrise d'ouvrage participera à la plantation de haies champêtres et / ou de bosquets pour les riverains proches dans les cônes de vue qui se révéleraient « gênants » pour eux. Un courrier sera envoyé aux riverains proches (moins de 2 km du projet), invitant les personnes intéressées à se faire connaître auprès du porteur de projet. Par la suite, un paysagiste sera missionné pour définir au cas par cas, avec chacun des habitants intéressés, les secteurs dans lesquels des filtres visuels pourront être créés et les cônes de vue qu'il faudra ménager. Les plants seront fournis par la maîtrise d'ouvrage.

Les plants utilisés seront des espèces arborées ou arbustives d'essences locales : chêne pédonculé, châtaignier, pin sylvestre, mais aussi bouleau, sorbier, frêne, charme, érable, néflier, sureau, saule, noisetier, cornouiller, alisier, aubépine, prunellier, houx, fusain, genêt, viorne, églantier, chèvrefeuille, ...

Coût prévisionnel : Enveloppe globale de 10 000 €.

Calendrier : Phase de définition des besoins dès la mise en exploitation du parc ; phase de plantation durant l'automne et le printemps suivants.

Responsable : Maître d'ouvrage, paysagiste.

6.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts

Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts							
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Calendrier	Responsable
Mesure 1	Risque d'encercllement du hameau Le Liac	Evitement	L'impact reste fort compte tenu de la proximité des éoliennes, mais l'effet d'encercllement est évité et la densité visuelle d'éolienne réduite	Abandon de la zone est au profit d'une implantation uniquement en zone ouest sur une seule ligne (suppression des éoliennes E5 et E6)	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure 2	La création des pistes et plateformes peut engendrer des déboisements importants dans un contexte aussi densément boisé	Réduction	Négligeable et temporaire	Réflexion sur le tracé des pistes en cohérence avec les voiries existantes sur le site : les pistes sont presque toutes calquées sur le maillage existant et les plateformes s'insèrent dans les clairières. Les défrichements restent peu importants	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure 3	Les pistes et plateformes revêtent un caractère artificiel dénotant avec le contexte rural	Réduction	Négligeable à court terme	Effacement du virage à la jonction entre les pistes et la plateforme de l'éolienne E1. Les virages deviennent rapidement indiscernables dès la reprise de la végétation	1596,5 €	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure 4	L'élargissement des pistes entraîne une modification de l'aspect des voiries locales	Réduction	Négligeable à court terme	Enherbement des bas-côtés et des fossés le long des pistes	10 250 €	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure 5	Le poste de livraison "classique" dénote dans le contexte rural du site	Réduction	Faible à long terme	Intégration du poste de livraison par un habillage en bardage bois	6 000 €	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure 6	Curiosité, méfiance possibles de la part de la population vis-à-vis du parc éolien	Accompagnement	Impact modéré, faible voire négligeable à long terme (suivant l'acceptation locale du projet)	Mise en place d'un panneau d'information pour informer la population locale et améliorer son appropriation du parc éolien	1 500 €	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage, éventuellement graphiste pour la conception
Mesure 7	Modification notable du cadre de vie pour les riverains les plus proches du projet éolien	Accompagnement	Atténuation des impacts forts en modérés à forts (au cas par cas)	Campagne de conseils et de mise à disposition de plants pour créer des filtres végétaux dans les cônes de vue occasionnant une "gêne" pour les riverains	10 000 €	Phase de définition des besoins dès la mise en exploitation du parc pour une campagne de plantations à l'automne et au printemps suivants	Maître d'ouvrage, paysagiste, écologue

Tableau 32 : Synthèse des mesures.

Table des illustrations

Figures

Figure 1: Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.	19
Figure 2: Les étapes du choix d'une variante d'implantation.	26
Figure 3: extrait de la Carte de Cassini (XVIII ^{ème} s.)	39
Figure 4: orthophotographie (état actuel)	41
Figure 5 : En Limousin - Châtellenie de Saint-Geniès-O-Merle (1893).	46
Figure 6 : En Limousin - L'Inferno (1893). Gravures de Gaston Vuillier.	46
Figure 7 : Adeline - Etang du Château de Sédières (1835)	44
Figure 8 : Louise Serre - Vue de l'ancien couvent des Jésuites (1900 - 1950)	44
Figure 9 : André Mazeyrie - La Tour d'Alverge (1900-1953).	44
Figure 10 : William Didier-Pouget - Vallée de la Dordogne.	44
Figure 11 : Joseph Espalioux – Tours de Merle.	46
Figure 12 : Publicité de l'office de tourisme d'Argentat.	45
Figure 13 : La base de loisirs de Miel.	47
Figure 14 : Carte postale.	47
Figure 15 : Coupe de principe des visibilitées d'un projet de grande hauteur (180 m) dans l'AEIm depuis le nord-ouest.	51
Figure 16 : Coupe de principe des visibilitées d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm depuis l'est.	51
Figure 17 : Coupe de principe des visibilitées d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm depuis sud.	52
Figure 18 : Schéma d'une éolienne.	136
Figure 19 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage.	142
Figure 20 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.	142
Figure 21 : Simulation d'éclairement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre.	142
Figure 22 : Simulation d'éclairement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel.	142
Figure 23 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).	143
Figure 24 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).	143
Figure 25 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.	144
Figure 26 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre des pales et la hauteur de mât	145
Figure 27 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°)	146
Figure 28 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.	147
Figure 29 : Lisibilité du parc éolien.	147

Figure 30 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas).	148
Figure 31 : Paysage brouillé.	148
Figure 32 : Démarche de définition des mesures.	202
Figure 33 : Exemples de panneaux de présentation de parcs éoliens.	205

Tableaux

Tableau 1 : Critères d'évaluation des sensibilités.	25
Tableau 2 : Tableau des critères d'évaluation des impacts.	30
Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'AEE.	61
Tableau 4 : Inventaire des sites inscrits / classés / sites patrimoniaux remarquables de l'AEE.	68
Tableau 5 : Inventaire des sites emblématiques de l'AEE.	71
Tableau 6 : Inventaire des sites touristiques de l'AEE.	76
Tableau 7 : Inventaire des monuments historiques, des sites classés et inscrits et des sites emblématiques de l'AEIn.	89
Tableau 8 : Inventaire des sites touristiques de l'AEIn.	90
Tableau 9 : Sensibilité des bourgs et hameaux de l'AER vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans l'AEIm.	98
Tableau 10 : Inventaire des monuments et sites protégés et des sites emblématiques de l'AER.	102
Tableau 11 : Inventaire des sites touristiques de l'AER.	103
Tableau 12 : Tableau de synthèse des sensibilités.	113
Tableau 13 : Scénarii envisagés	118
Tableau 14 : Superficie des plateformes.	137
Tableau 15 : Superficie des zones d'entreposage.	137
Tableau 16 : Surfaces de défrichement prévues (source : VSB énergies nouvelles).	138
Tableau 17 : Effets du projet sur les monuments historiques de l'AEE.	165
Tableau 18 : Effets du projet sur les sites protégés de l'AEE.	168
Tableau 19 : Effets du projet sur les sites emblématiques de l'AEE.	170
Tableau 20 : Effets du projet sur les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	172
Tableau 21 : Liste des photomontages l'aire d'étude éloignée.	173
Tableau 22 : Effets du projet sur les monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire.	182
Tableau 23 : Effets du projet sur les sites protégés de l'aire d'étude intermédiaire.	182
Tableau 24 : Effets du projet sur les sites emblématiques de l'aire d'étude intermédiaire.	182
Tableau 25 : Effets du projet sur les sites touristiques de l'aire d'étude intermédiaire.	182
Tableau 26 : Liste des photomontages l'aire d'étude intermédiaire.	183
Tableau 27 : Effets du projet sur les lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée.	190
Tableau 28 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux et touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	193
Tableau 29 : Liste des photomontages dans l'AER.	194
Tableau 30 : Inventaire des projets éoliens dans le périmètre d'étude.	197
Tableau 31 : Synthèse des effets du projet.	199
Tableau 32 : Synthèse des mesures.	206

Cartes

Carte 1 : Sensibilités paysagères du SRE.....	12
Carte 2 : Détail des sensibilités paysagères du SRE dans le secteur du projet.....	12
Carte 3 : Enjeux paysagers vis-à-vis de l'éolien dans le département de la Corrèze (DREAL Nouvelle-Aquitaine).....	13
Carte 4 : Aires d'étude.....	20
Carte 5 : Situation administrative du périmètre d'étude.....	34
Carte 6 : Hydrologie et relief de l'aire d'étude éloignée. Localisation des photographies 1 et 2.....	35
Carte 7 : Urbanisation et voie de communications.....	36
Carte 8 : Occupation du sol. Localisation des photographies 3 et 4.....	37
Carte 9 : Synthèse de l'organisation du territoire.....	38
Carte 10 : Localisation des prises de vue dans l'AEE.....	39
Carte 11 : Les unités paysagères des différentes aires d'étude.....	40
Carte 12 : Zone d'influence visuelle théorique pour des éléments de grande hauteur (180 m) dans l'AEIm, en fonction du relief et des principaux boisements.....	50
Carte 13 : Visibilités depuis les principaux axes de communication.....	54
Carte 14 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude.....	56
Carte 15 : Sites protégés de l'aire d'étude éloignée.....	65
Carte 16 : Visibilités depuis le site patrimonial remarquable de Tulle.....	67
Carte 17 : Les sites emblématiques de l'AEE.....	70
Carte 18 : Eléments touristiques de l'AEE.....	74
Carte 19 : Contexte éolien.....	77
Carte 20 : Localisation des prises de vue dans l'AEIn.....	78
Carte 21 : Structures paysagères dans l'aire intermédiaire.....	79
Carte 22 : Visibilités depuis les lieux de vie et les routes principales de l'AEIn.....	84
Carte 23 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire.....	86
Carte 24 : Sites protégés de l'aire d'étude intermédiaire.....	87
Carte 25 : Sites emblématiques de l'aire d'étude intermédiaire.....	88
Carte 26 : Contexte éolien dans l'AEIn.....	91
Carte 27 : Eléments de paysage de l'AER.....	93
Carte 28 : Localisation des lieux de vie de l'AER.....	94
Carte 29 : Sensibilité des lieux de vie et des axes de circulation de l'AER.....	99
Carte 30 : Localisation des sites protégés ou renommés de l'aire d'étude.....	102
Carte 31 : Localisation des sites touristiques de l'AER.....	103
Carte 32 : Projets connus au sein de l'aire d'étude rapprochée.....	106
Carte 33 : Carte IGN 25 000 de l'AEIm.....	107
Carte 34 : Carte IGN au 25 000 ^{ème}	110
Carte 35 : Carte de l'état-major (19 ^{ème} siècle).....	110
Carte 36 : Carte de Cassini (18 ^{ème} siècle).....	110
Carte 37 : Photographies aériennes de 1959 et 2017 (source : remonterletemps.ign.fr).....	111

Carte 38 : Scenario A.....	118
Carte 39 : Scenario B.....	119
Carte 40 : Scenario C.....	119
Carte 41 : Variante de projet n°1.....	120
Carte 42 : Variante de projet n°2.....	121
Carte 43 : Variante de projet n°3.....	121
Carte 44 : Variante de projet n°4.....	122
Carte 45 : Variante de projet n°5.....	122
Carte 46 : Localisation des prises de vues pour l'analyse des variantes.....	123
Carte 47 : Evolution de la variante finale.....	133
Carte 48 : plan de masse du projet.....	139
Carte 49 : Zone d'influence visuelle du projet éolien.....	155
Carte 50 : Visibilités du projet depuis les principaux axes de communication et perceptions depuis les principales villes dans l'AEE.....	159
Carte 51 : Localisation des monuments historiques de l'AEE.....	160
Carte 52 : Localisation des sites protégés de l'AEE.....	166
Carte 53 : Localisation des sites emblématiques de l'AEE.....	169
Carte 54 : Localisation des photomontages dans l'aire d'étude éloignée et synthèse des éléments patrimoniaux et attractifs.....	174
Carte 55 : Localisation du projet dans le contexte paysager de l'AEIn.....	176
Carte 56 : Visibilités du projet depuis les lieux de vie et les routes principales de l'AEIn.....	179
Carte 57 : Monuments historiques et sites protégés (inscrits / classés) dans l'AEIn.....	180
Carte 58 : Localisation des sites emblématiques dans l'AEIn.....	181
Carte 59 : Localisation des photomontages dans l'aire intermédiaire.....	183
Carte 60 : Eléments de paysage de l'aire d'étude rapprochée.....	184
Carte 61 : Visibilités du projet depuis Saint-Paul.....	185
Carte 62 : Visibilités du projet depuis La-Roche-Canillac.....	186
Carte 63 : Visibilités du projet depuis Champagnac-La-Prune.....	187
Carte 64 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire rapprochée.....	188
Carte 65 : Evaluation des impacts sur les routes de l'aire rapprochée.....	191
Carte 66 : Localisation des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER.....	192
Carte 67 : Localisation des photomontages dans l'AER.....	194
Carte 68 : Projets connus au sein de l'aire d'étude rapprochée.....	196
Carte 69 : Localisation des autres projets éoliens dans l'AEE.....	197
Carte 70 : Schéma de localisation des virages effacés (entourés en rouge).....	204

Photographies

Photographie 1 : Vue vers le nord-est depuis le Puy de Pauliac.....	35
Photographie 2 : Les hauts plateaux corréziens vus depuis Roche de Vic.....	35

<i>Photographie 3 : Forêts et prairies sur les hauts plateaux corréziens.....</i>	<i>37</i>	<i>Photographie 55 : Vue depuis la D29 au lieu-dit Les Quatre Routes.....</i>	<i>95</i>
<i>Photographie 4 : Le plateau agricole de la Xaintrie.....</i>	<i>37</i>	<i>Photographie 56 : Panorama sur l'AEIm depuis la route principale du bourg de Champagnac-la-Prune.....</i>	<i>95</i>
<i>Photographie 5 : La mosaïque agricole et forestière des hauts plateaux corréziens.....</i>	<i>41</i>	<i>Photographies 57 et 58 : Panoramas depuis Le Liac (26).....</i>	<i>96</i>
<i>Photographie 6 : Les gorges de la Dordogne vues depuis le Roc du Chien.....</i>	<i>42</i>	<i>Photographie 59 : Vue sur l'AEIm depuis Chataur-Vieux (23).....</i>	<i>96</i>
<i>Photographie 7 : Traversée des gorges au Pont de Chambon.....</i>	<i>42</i>	<i>Photographie 60 : Panorama depuis La Croix du Don (31).....</i>	<i>96</i>
<i>Photographie 8 : La vallée de la Dordogne en aval d'Argentat.....</i>	<i>43</i>	<i>Photographie 61 : Panorama large depuis le croisement de la D10 et la D29, à Chataur-Jeune.....</i>	<i>100</i>
<i>Photographie 9 : Les grandes prairies d'élevage de la Xaintrie.....</i>	<i>43</i>	<i>Photographie 62 : Panorama partiel dans l'axe de la route depuis la D29 à proximité de Saint-Paul.....</i>	<i>100</i>
<i>Photographie 10 : la campagne résidentielle de Tulle.....</i>	<i>44</i>	<i>Photographie 63 : Panorama depuis la D10 à l'ouest de l'AEIm. Seule la partie haute est visible.....</i>	<i>100</i>
<i>Figure 14 : Carte postale. Photographie 11 : Panneau annonçant les Tours de Merle.....</i>	<i>47</i>	<i>Photographie 64 : Le bourg de La-Roche-Basse vu depuis le versant opposé / Photographie 65 : La Tour de Canillac.....</i>	<i>101</i>
<i>Photographie 12 : Vue lointaine sur les hauts plateaux corréziens depuis le Puy de Roche de Vic.....</i>	<i>49</i>	<i>Photographie 66 : vue ouverte et dégagée liée à un déboisement récent de la parcelle à droite de la route.....</i>	<i>108</i>
<i>Photographie 13 : Perceptions depuis le haut du versant est des Gorges de la Dordogne, en limite du plateau de la Xaintrie.....</i>	<i>49</i>	<i>Photographie 67 : Fougères et genêts bordent les parcelles.....</i>	<i>107</i>
<i>Photographie 14 : Vue lointaine sur l'AEIm depuis le plateau de la Xaintrie.....</i>	<i>49</i>	<i>Photographie 68 : Pylône dans l'AEIm.....</i>	<i>108</i>
<i>Photographie 15 : Vue lointaine sur l'AEIm depuis la route des Roches à Tulle.....</i>	<i>53</i>	<i>Photographie 69 : Prise de vue depuis Albussac, au sud-ouest de l'AEIn.....</i>	<i>124</i>
<i>Photographie 16 : Vue partielle sur l'AEIm depuis le pont de l'avenue Henri IV.....</i>	<i>53</i>	<i>Photographie 70 : Prise de vue depuis Le Chassang, au sud-est de l'AER.....</i>	<i>128</i>
<i>Photographie 17 : Vue partielle de l'AEIm depuis la plaine d'Argentat (avenue Lamartine).....</i>	<i>53</i>	<i>Photographie 71 : texture des pistes en concassé granit.....</i>	<i>136</i>
<i>Photographie 18 : Panorama sur l'AEIm depuis la place publique de Bassignac-le-Haut.....</i>	<i>57</i>	<i>Photographie 72 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdélou (photo : F. Bonnenfant).....</i>	<i>143</i>
<i>Photographie 19 : Panorama sur l'AEIm depuis le nord du village de Clergoux.....</i>	<i>58</i>	<i>Photographie 73 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : Michaël Pierrot).....</i>	<i>143</i>
<i>Photographies 20 à 28 : Quelques monuments de l'AAE.....</i>	<i>62</i>	<i>Photographie 74 : illustration d'un chantier éolien.....</i>	<i>152</i>
<i>Photographies 29 à 31 : Les paysages sauvages des Gorges de la Dordogne.....</i>	<i>63</i>	<i>Photographie 75 : Vue lointaine sur les hauts plateaux corréziens depuis le Puy de Roche de Vic (PM n°1).....</i>	<i>154</i>
<i>Photographies 32 à 35 : Quelques sites protégés de l'AAE.....</i>	<i>66</i>	<i>Photographie 76 : Vue lointaine et très partielle depuis le Puy de Pauliac (PM n°2).....</i>	<i>154</i>
<i>Photographie 36 : Vue depuis la Route des Roches à Tulle, au sud-ouest du périmètre du site patrimonial remarquable.....</i>	<i>67</i>	<i>Photographie 77 : Comparatif de visibilité de l'AEIm et du projet final depuis le plateau de la Xaintrie.....</i>	<i>154</i>
<i>Photographie 37 : Vue partielle de l'AEIm depuis le sud-est. On distingue les courbes du rebord du plateau surplombant le vallon du Doustre.....</i>	<i>80</i>	<i>Photographie 78 : Vue lointaine sur le projet depuis la route des Roches à Tulle (PM n°3).....</i>	<i>157</i>
<i>Photographie 38 : Panorama (partie haute de l'AEIm) depuis les hauts-versants du vallon du Doustre, au nord-est.....</i>	<i>80</i>	<i>Photographie 79 : Depuis la place publique de Bassignac-le-Haut, le projet est entièrement masqué par la végétation en raison de l'abandon de la zone est (vue en esquisse du PM n°4).....</i>	<i>162</i>
<i>Photographie 39 : Panorama depuis le nord-ouest. On distingue le relief légèrement arrondi du plateau.....</i>	<i>80</i>	<i>Photographie 80 : Covisibilité du projet avec l'église de Clergoux (PM n°5).....</i>	<i>162</i>
<i>Photographie 40 : Vue depuis le lieu-dit Croix de Farges, au nord de Saint-Martin-la-Méanne.....</i>	<i>81</i>	<i>Photographie 81 : Covisibilité du projet avec l'église d'Albussac (PM n°6).....</i>	<i>162</i>
<i>Photographie 41 : Vue depuis le sud-ouest. Au premier plan, le village d'Albussac.....</i>	<i>81</i>	<i>Photographie 82 : Vue ponctuelle du projet, entrecoupée par la végétation, depuis le sud-est de l'AEIn (PM n°7).....</i>	<i>175</i>
<i>Photographie 42 : Vue sur le village de Clergoux et l'AEIm.....</i>	<i>82</i>	<i>Photographie 83 : Courte fenêtre de visibilité le long de la D26, au nord-ouest de l'AEIn (PM n°8).....</i>	<i>175</i>
<i>Photographie 43 : Vue ponctuelle et partielle le long de la D10 à l'ouest de Marc-la-Tour.....</i>	<i>83</i>	<i>Photographie 84 : Visibilité filtrée par la végétation le long de la D10 à l'ouest de Marc-la-Tour (PM n°9).....</i>	<i>178</i>
<i>Photographie 44 : Vue partielle depuis le lieu-dit Nouillane, le long de la D29.....</i>	<i>83</i>	<i>Photographie 85 : Vue partielle du projet, cadrée par les boisements, depuis la D61 au lieu-dit Le Fraysse (PM n°10).....</i>	<i>178</i>
<i>Photographie 45 : Panorama depuis le lieu-dit Le Fraysse, le long de la D61.....</i>	<i>83</i>	<i>Photographie 86 : Vue partielle du projet depuis la D26 en entrée nord-ouest du bourg de Saint-Paul (PM n°11).....</i>	<i>185</i>
<i>Photographies 46 à 48 : Monuments de l'AEIn.....</i>	<i>85</i>	<i>Photographie 87 : Visibilité entrecoupée par la végétation au niveau du bourg de La-Roche-Haute (PM n°12).....</i>	<i>186</i>
<i>Photographie 49 : Cascade de Murel - la Grande Cascade.....</i>	<i>87</i>	<i>Photographie 88 : Panorama ouvert en direction du projet depuis la D131 lors de la traversée de</i>	
<i>Photographies 50 à 52 : Motifs paysagers de l'AER : 50 : Prairie humide au creux des reliefs et forêts mélangées / 51 : route étroite bordée d'un muret de pierre et d'un talus enherbé / 52 : Lieux de vie encadrés de petits prés et de boisements.....</i>	<i>92</i>		
<i>Photographie 53 : Vue depuis la D26 en contrebas du bourg de Saint-Paul.....</i>	<i>94</i>		
<i>Photographie 54 : Vue depuis la D131 à La-Roche-Haute.....</i>	<i>95</i>		

<i>Champagnac-La-Prune (PM n°13).....</i>	<i>187</i>
<i>Photographie 89 : Exemple de poste de livraison "brut". / Photographie 90 : Photomontage du poste de livraison.</i>	<i>195</i>
<i>Photographie 91 : Photomontage du poste de livraison.</i>	<i>203</i>

Bibliographie

METHODOLOGIE GENERALE

ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.

ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.

ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.

BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement : objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.

BVA, les Français et les Energies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010

Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.

Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence

CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Energie Eolienne, Mars 2014

Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>

IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, 2013

Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009

Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.

Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354

Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati, Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.

Nadaï Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quæ, pp.45-60, 2010

GUIDES / CHARTES

DREAL Nouvelle-Aquitaine, Université de Limoges et Ancienne Région Limousin, Paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux, 2005

Syndicat mixte de Millevaches en Limousin, Projet de charte du PNR de Millevaches en Limousin, Juin 2003.

Christèle Gernigon, Cellule Forêt/Paysage du Limousin, Office National des Forêts, Un guide paysager pour la forêt limousine, Février 2002.

SITES INTERNET

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm (Base architecture Mérimée)

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)

www.geoportail.fr

www.earth.google.fr

www.monumentum.fr

www.limousin.developpement-durable.gouv.fr (DREAL Limousin)

www.geo.culture-en-limousin.fr

Annexe : Questionnaire pour l'enquête sur les perceptions sociales du paysage



ENQUÊTE EXPLORATOIRE DES PERCEPTIONS SOCIALES DU PAYSAGE INITIAL ET DU PAYSAGE DU PROJET EOLIEN

ENTRETIEN DE 30 à 45 min

MATERIEL D'ETUDE :

Guide d'entretien sur chemise rigide, stylo, enregistreur MP3, cartes IGN 1/100 000 pour AEE et 1/25 000 pour AER (aucune autre info n'apparaît sur les cartes, ni les aires d'études éloignée et rapprochée, ni les monuments historiques).

PARTIE 1 : Perceptions de l'état initial des paysages

1. Introduction 5 minutes

- Présentation de l'interviewer et d'ENCIS, bureau d'études indépendant, et de l'objectif de l'enquête : comprendre comment le paysage est perçu.
- Garantie de l'anonymat de l'interviewé
- Présentation de l'interviewé :
 - Sur quelle commune vivez-vous ? *s'assurer qu'il vit ou travaille dans l'aire rapprochée*.....
 - Depuis combien de temps ?
 - Quelle est votre profession ?.....
 - Dans quelle commune travaillez-vous ?.....
 - Votre âge ?

2. Perceptions du paysage de l'aire éloignée 10 minutes

J'aimerais que nous discussions de la zone géographique ... [Nommer les principales communes de l'aire éloignée et montrer la carte]

- Comment décririez-vous le paysage qui compose ce territoire ?

*Inciter l'interviewé à donner des Adjectifs
Images Sensations
Emotions*

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DOSSIER : Entretien mené par :



- Pour vous personnellement, quels sont dans ce paysage les sites naturels et les monuments les plus intéressants ?

Si besoin, relancer : paysages remarquables, site touristiques, architecture, bâtis, villages. Que me conseilleriez-vous ?

.....
.....
.....
.....

- Quelles principales évolutions de ce paysage avez-vous noté depuis que vous le connaissez ?

Si besoin, relancer : donnez des exemples positifs... Et des exemples négatifs

.....
.....
.....
.....

3. Perceptions de l'aire rapprochée 15 minutes

Maintenant j'aimerais que nous parlions plus spécifiquement de [nommer les communes de l'AER] Montrer le périmètre de l'AER sur carte

- Comment décririez-vous le paysage de ce territoire ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Comment jugez-vous votre cadre de vie paysager?

Ce qui vous plaît ? Ce qui vous déplaît ? Ce qui lui manque ?

.....
.....
.....
.....

DOSSIER : Entretien mené par :



.....
.....

○ MONTRER LA CARTE DE L'AER:

- quels sont les lieux de ce secteur que vous trouvez intéressants. *Pensez à tous les endroits/éléments de ce secteur que vous appréciez – qu'ils soient emblématiques ou plus « ordinaires ».*

Prévoir une carte par interviewé et entourer chaque

Relances possibles

- Au niveau paysager ? Relance sur les points de vue/panoramas, un bois, une vallée, un site reconnu, Pour quelles raisons ?

- Au niveau architectural ? monuments, petit patrimoine (lavoir, église, dolmen, place), Pour quelles raisons ?

- Au niveau touristique/loisirs/sports (coin de pique-nique, baignade, randonnée, pêche, village...)

être attentif au degré d'appropriation : usage des possessifs mon /ma, par ex.

Relancer sur l'AEIm si rien n'a été dit dessus

Parmi les lieux cités, quels sont les lieux que vous fréquentez souvent ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Quels sont les itinéraires routiers que vous empruntez quotidiennement?

.....
.....
.....

DOSSIER : Entretien mené par :